

le Stéphanois

Le bulletin municipal de votre commune

Bulletin municipal de Saint Etienne de Mer Morte

Dossier
Le City Stade page 4



www.saintetiennedemermorte.fr

p.6



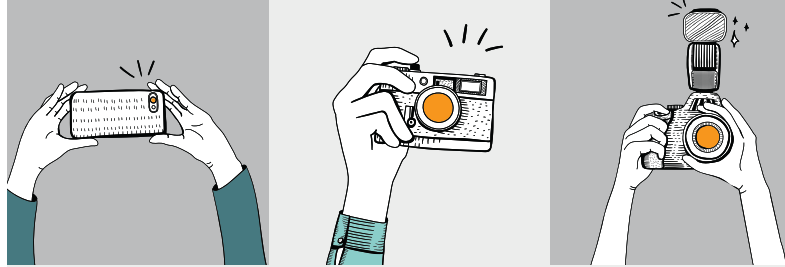
Dossier
Restauration clocher

p.31



Vie Locale
Espace jeunes

INSTANTS 2022



28 octobre - Concert solidarité Ukraine



25 juin - Fête de la musique



Get Back
Concert
solidarité
Ukraine



Rock Bottom - Concert solidarité Ukraine



The Playfull - Concert solidarité Ukraine



Flashez les QR Codes avec votre téléphone portable !
(à l'aide d'une application gratuite téléchargeable
sur l'App Store ou le Play Store)

I le Mot de la Maire

Chère Stéphanoise, cher Stéphanois,

Le monde retournerait-il dans une ère d'incertitude ? Après l'amélioration de la gestion de la crise sanitaire autorisant à nouveau les libertés, s'ensuit une crise géopolitique mondiale accompagnée d'une prise de conscience certaine du changement climatique qu'il nous faudra appréhender dans les années à venir.

La définition de l'intérêt commun est éprouvée par de nombreuses contradictions, paradoxes et priorisations. La tension est permanente entre le court et le long terme, entre la nécessaire flexibilité du quotidien et la volonté de création d'une vision inspirante de l'avenir.

2022 nous a, enfin, permis de nous retrouver pour le plus grand plaisir de tous. Ainsi, les associations ont pu réengager leur calendrier des festivités. Merci à elles pour leur implication et le don de leur temps dans la vie locale. La fête de la musique, portée par la Stéphanoise, suivie du feu d'artifice, a permis à la population de se réunir dans un esprit de fête. La commune a eu à cœur de participer à l'organisation de ces moments de convivialité et de vivre ensemble.

Le conseil municipal souhaite développer ce vivre ensemble et répondre au mieux aux attentes de la population. Ainsi cette année, le City Stade, nouvel espace de vie, a vu le jour. L'ouverture du foyer jeunes en mai, sous la responsabilité de Slavina PENEAU, a suscité un grand enthousiasme. Les jeunes de 11 à 17 ans s'y rejoignent, participent à des activités et conduisent des projets.

Toujours dans cette volonté de partager des moments, mais aussi dans l'esprit de solidarité qui caractérise si bien Saint-Étienne-de-Mer-Morte, nous avons accompagné l'organisation d'un concert en solidarité avec l'Ukraine. Un grand merci aux 3 groupes Get Back, The Playfull et Rock Bottom, à l'ensemble des bénévoles et au public venu nombreux. Ce concert nous a donné l'occasion de nous retrouver mais aussi de découvrir notre salle de sport sous un autre jour. Manifestations à renouveler, tant de causes sont à défendre !

Préparons demain et après-demain...

La crise ukrainienne accélère la pénurie énergétique et augmente les risques d'inflation. Cela nous oblige... Nous avons déjà engagé des projets d'amélioration de notre réseau d'éclairage public, en ayant pour objectif une sobriété énergétique, plan prévu sur 5 ans. Nous avons également suivi les recommandations gouvernementales nous demandant de réduire drastiquement la durée des plages d'allumage des éclairages publics.

Les travaux des commissions se poursuivent toujours dans le but d'améliorer le cadre de vie et le quotidien des Stéphanois. Fin 2022, nous avons acté la prise en charge de l'élagage pour déployer la fibre sur l'entièreté du territoire communal. En 2023, la révision du PLU, document d'urbanisme qui construit le projet d'aménagement, va se poursuivre avec l'élaboration concomitante d'un plan guide opérationnel du cœur de bourg. Pour le développement harmonieux de notre collectivité et la stabilité des effectifs dans nos écoles, un nouveau lotissement verra le jour afin d'accueillir les primo-accédants souhaitant venir y habiter et les jeunes y rester. Nous réhabiliterons l'étage de la mairie en logement d'urgence et réaliserons la mise aux normes du site du moulin en accessibilité, pour y faciliter le développement des activités.

D'autres sujets viendront étoffer nos réflexions, toujours dans l'intérêt collectif, en prenant en compte les évolutions sociétales, en respectant les contraintes réglementaires et en intégrant nos spécificités de territoire rural, à savoir l'attachement à notre espace de vie naturel et les rapports sociaux à dimension humaine.

Le travail est à poursuivre, en collaboration avec les agents territoriaux qui oeuvrent chaque jour sur Saint-Étienne-de-Mer-Morte ; je tiens d'ailleurs à les remercier chaleureusement pour leur investissement. En attendant, nous allons prendre le temps de partager, en famille et entre amis, cette période de fêtes de fin d'année.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023, tournée vers un avenir meilleur pour chacun d'entre vous !

Manuella PELLETIER-SORIN, maire.



Sommaire

- I Dossier p. 4
- I Vie municipale p. 9
- I Vie locale p. 26
- I Vie scolaire p. 32
- I Vie associative p. 34
- I Vie pratique p. 45
- I Agenda 2023 p. 48



Prochaine parution 2023
Magazine réalisé
par la commission
communication
Photos Municipalité
Création & mise en page
Média Horizon
Imprimerie du Bocage

I Cérémonie des Vœux

Manuella PELLETIER-SORIN, maire de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, et son conseil municipal sont heureux de vous inviter à la cérémonie des vœux qui se déroulera le dimanche 8 janvier 2023, à 11 h - salle des Vallées.



I le Dossier

Le Plan Local d'Urbanisme

La révision du Plan Local d'Urbanisme, lancée en 2021, s'est poursuivie en 2022.



Le 11 janvier 2022, la phase 2 concernant le Plan d'Aménagement et de Développement Durable a été présentée en conseil municipal au cours duquel celui-ci a également fait l'objet d'un débat réglementaire. Armature de notre futur PLU, ce PADD en définit les grands axes et les objectifs.

Ce document est un fichier de cadrage des orientations qui fixe des objectifs chiffrés en termes de consommation d'espace, d'augmentation souhaitée de la population...

Trois grands axes se dégagent du PADD :

1. conforter la vitalité communale par un renforcement de l'assise démographique et urbaine du bourg,
2. maintenir la vitalité de la campagne et la coexistence entre ses activités et les habitants,
3. préserver et valoriser la qualité du cadre de vie (les déplacements, le paysage, le patrimoine, l'environnement).

A l'issue de cette présentation et des échanges, les délibérations du conseil municipal ont acté la présentation du PADD et la mise en place du sursis à statuer.

Dès lors, la municipalité a organisé une réunion publique le jeudi 3 février à 19 h à la salle des Vallées.

A partir du mois de mars 2022, la commission "urbanisme" a engagé la phase 3 en continuant le travail sur la traduction réglementaire, à raison d'une réunion par mois jusqu'en juillet 2022, date à laquelle le bureau d'études A+B environnement, nous accompagnant, fut placé en liquidation judiciaire.

En conséquence, une nouvelle demande d'accompagnement a été faite auprès d'autres bureaux d'études ; les réponses obtenues ont permis de retenir le nouveau cabinet Futur Proche en novembre 2022. Les travaux de traduction vont donc se poursuivre avec un objectif de finalisation du PLU pour fin 2023.

Le PADD est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

N'hésitez pas à vous exprimer :

- une boîte à idées, destinée à recueillir toute observation ou proposition sur le projet de révision du PLU, est disponible en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
- en écrivant à Madame la Maire par courrier, mail,
- lors des réunions publiques permettant d'exprimer des observations et d'échanger.

Les réalisations

City Stade

Comme annoncé dans le bulletin municipal de 2021, le city stade, situé à proximité du poumon vert, a vu le jour au printemps 2022.

Cet espace offre la possibilité de pratiquer différents sports en un seul endroit. L'aménagement paysager et les jeux pour le jardin d'enfants sont, quant à eux, en cours de réalisation.

Le city stade, nouvel espace de vie, est un lieu de rencontre.

Ici, les jeunes se retrouvent pour pratiquer une activité physique. Ainsi, des personnes qui ne se connaissaient pas peuvent jouer au football ensemble. Il est aussi un lieu privilégié pour le nouvel Espace jeunes !



Suivez l'actualité de la commune sur notre page Facebook
<https://www.facebook.com/saintetiennedemermorte>

I le Dossier

Sobriété énergétique et éclairage public.

Dans un contexte de hausses des prix de l'énergie, de risques de pénurie et de restriction d'électricité ou de gaz dans les mois à venir, les collectivités sont fortement incitées à participer à l'effort collectif et à se montrer exemplaires afin de limiter les impacts sur les populations.

Ainsi la commune est-elle amenée à faire des choix, parfois difficiles, pour réduire les consommations et dépenses énergétiques des installations publiques, tant pour des raisons budgétaires que par souci d'économiser les ressources énergétiques.

Dans ce cadre, l'éclairage public qui représente environ 1/4 de notre consommation annuelle d'électricité constitue un levier pour agir. Les pouvoirs publics préconisent une extinction totale des foyers lumineux pendant la nuit.

Considérant la très faible fréquentation des rues du bourg au-delà de 21 h, le conseil municipal a décidé l'extinction totale de l'éclairage public de 21 h à 6 h 30, au moins pour la période des 6 prochains mois.



Afin de sécuriser la sortie de la salle des Vallées, un éclairage indépendant a été installé.

Parallèlement, se poursuit le programme de rénovation des têtes de luminaire qui verra, progressivement, des lampes à LED remplacer celles à forte consommation permettant, ainsi, une importante économie d'énergie. L'éclairage public, en rénovation, se traduira par des phases transitoires.

Concernant les illuminations de Noël, elles seront installées pour une plus courte période, soit du 15 décembre au 7 janvier.

Chauffage, école publique.

Le système de chauffage de l'école Arc-en-Ciel (une pompe à chaleur air/eau) a dû être changé à la suite d'une panne importante survenue au cours de l'hiver dernier.

Constatant l'inconfort généré par l'installation mise en place lors de la construction de l'école (un seul réseau de distribution), il a été remplacé par un nouveau système plus économe en énergie et associé à un autre mode de régulation.

Le réseau de distribution a lui aussi été changé avec 4 zones différenciées dans le bâtiment, tenant ainsi compte des différentes expositions des salles. Les sondes thermiques par zone assurent une optimisation du chauffage et un meilleur confort.

Suivant les récentes préconisations de l'Etat, dans le cadre de la politique de sobriété énergétique, le chauffage est prévu pour une température de 19° dans les locaux.



Aménagement de la rue du Marais et de la rue des Brandes.



L'aménagement de la rue du Marais et celui de la rue des Brandes sont maintenant achevés. En ce qui concerne la mise en service de l'éclairage public (les lampadaires et les potelets), il reste encore à EDF à réaliser, dans les prochaines semaines, le raccordement du point de livraison de l'électricité afin d'alimenter les luminaires.

Rappel au code de la route :
la piste cyclable - piétonne est strictement interdite aux véhicules en stationnement.

le Dossier

Panneau d'information.

Le panneau d'affichage numérique, placé devant la bibliothèque et en fonction depuis le début de l'année 2022, permet de partager les actualités municipales et associatives de la commune dans un format plus dynamique.

Cet outil de communication donne également, en temps réel, des informations sur la vie locale ou sur des événements exceptionnels.

Dans un souci de sobriété énergétique, il est éteint à partir de 22 h. N'hésitez pas à jeter un coup d'œil en passant devant !



Église, restauration des tableaux.

Les deux tableaux néoclassiques de l'église, "Le Rosaire 1822" et "La Pentecôte 1827", partis en restauration en 2019, ont retrouvé leur place de chaque côté du cœur courant mai 2022. Caractéristiques de leur époque, ils ont été inscrits à l'inventaire des monuments historiques en 1995.

Chacune de ces œuvres est composée de deux toiles encollées qui font partie intégrante de la fabrication d'origine ; ces dernières, auparavant totalement dissimulées par l'encrassement, se distinguent maintenant. Des détails, jusque-là invisibles, ont réapparu ; en vous approchant, vous apercevrez, par exemple, des angelots sur "Le Rosaire".

Cette remise en état a été rendue possible grâce à la Fondation du Patrimoine et aux généreux donateurs qui ont contribué, avec la commune, à son financement. Un grand merci à eux !



Le Rosaire - avant



Le Rosaire - après ©Jacques Baril

Les projets

Rénovation du clocher.

Le clocher est actuellement en rénovation sur le plan structurel et au niveau des cloches.

Le rendez-vous a été pris avec la population, le mercredi 14 septembre 2022, pour assister à la descente d'une des trois cloches.

C'est donc la cloche intermédiaire de 575 kg, nommée Stéphanie-Mathurine-Rose-Anne, qui a été descendue ce jour-là. Alors exposée dans l'église, Maurice Baril a pu en expliquer l'histoire à l'occasion des journées du patrimoine des 17 et 18 septembre.

Afin de récolter des dons pour la remise en état de son clocher, la municipalité a signé une convention avec La Fondation du Patrimoine.

Devenez mécène et participez à la restauration du clocher !
Votre don sera déductible d'impôt à hauteur de 66 %.

Plus d'informations : www.fondation-patrimoine.org/80115



Lotissement "Les Hauts de la Combe".

Un nouveau lotissement naîtra courant 2023 au lieu-dit la Combe, offrant la possibilité aux primo-accédants de venir vivre à Saint-Etienne-de-Mer-Morte ou aux jeunes, y ayant grandi et souhaitant s'y installer, de pouvoir y rester. En plus de pérenniser les effectifs dans les écoles, il contribuera également à la poursuite de la dynamique de développement souhaitée, à savoir la construction d'environ 15 nouveaux logements par an sur l'ensemble du territoire communal.

Baptisé « Les Hauts de la Combe », il s'inscrit dans les objectifs de la municipalité « Saint-Etienne-de-Mer-Morte, commune verte et agréable à vivre », objectif partagé par LA VILLE EST BELLE, cabinet d'architecture chargé de l'opération.

Ce projet d'aménagement foncier de 2 hectares, pour environ 30 lots, permettra de créer des terrains, allant de 350 à 650 m², dans la logique de densification de l'habitat imposée par l'État, afin de préserver les surfaces agricoles. Situé dans le prolongement du quartier résidentiel récent et en limite d'urbanisation de la commune (limite sud), ce lotissement se trouvera à proximité du cœur de bourg (des écoles notamment).

L'accès principal se fera par la rue des Cousserottes en double sens ; un accès secondaire, en sens unique depuis la rue des Mésanges, fluidifiera la circulation. Une attention particulière sera apportée aux liaisons douces et la préservation des haies existantes sera aussi prévue.

L'appel d'offres pour les travaux de terrassement-voirie et réseaux devrait être lancé courant premier trimestre 2023.



Projet de sonorisation de la salle des Vallées et de la salle de sport.

La sonorisation des événements marquants de la commune, que ce soit dans la salle des fêtes comme dans la salle de sport, est une question récurrente depuis quelques années ; en effet, l'utilisation d'appareils portables, installés à chaque occasion, ne donne pas toujours satisfaction en termes de qualité sonore.



C'est pourquoi la municipalité a fait le choix d'un équipement léger consistant en un ensemble de petites enceintes fixées près des plafonds et alimentées par un rack régie qui se situe dans un meuble à roulettes ; 12 d'entre elles seront réparties sur les murs sud et ouest de la salle des Vallées et les 7 autres disposées au-dessus des tribunes de la salle de sport. Le rack régie, équipé d'un ampli et d'un pré-ampli « mixage », permettra la gestion de 6 micros et la connexion de PC, clés USB et téléphones.



Cette installation modeste n'a pas vocation à sonoriser un concert ou une soirée dansante mais rendra beaucoup plus audible la prise de parole lors des manifestations qui rythment la vie communale.

le Dossier

Le déploiement de la fibre... c'est pour très bientôt !

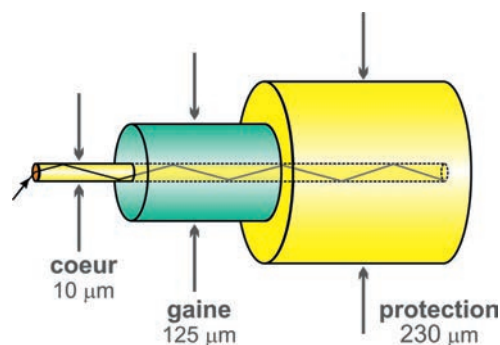
Le contexte...

Pour garantir l'égalité d'accès à internet en ville comme en milieu rural, le Département de Loire-Atlantique a lancé en 2017 la construction de son propre réseau de fibre optique. Ce programme de travaux est porté par le département et cofinancé par l'Union Européenne, l'État et la Région des Pays de la Loire. À l'été 2022, 114 000 locaux répartis sur 60 communes ont été équipés. Afin d'atteindre l'objectif du 100 % fibre en Loire-Atlantique d'ici 2025, le département a confié en 2021 le raccordement des 179 000 locaux restants au groupement Fibre44. Cette délégation de service public a pour mission de déployer et d'exploiter le nouveau réseau, propriété du département.

Dans le cas de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, le déploiement est programmé sur l'ensemble de la commune pour 2023.

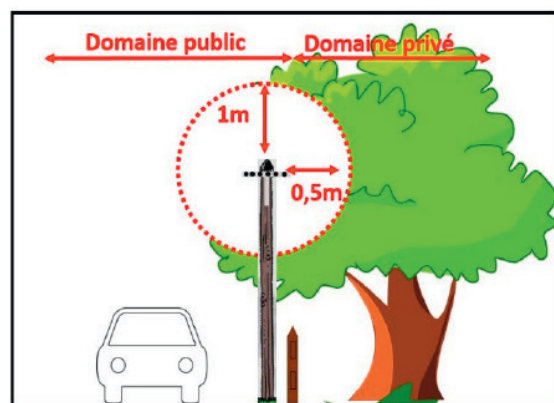
La fibre, c'est quoi au juste ?

Une fibre optique se constitue d'un câble souple très fin dont la partie centrale, en verre ou en plastique transparent, a la propriété de conduire la lumière. Entourée d'une couche protectrice, elle peut être utilisée pour transporter la lumière entre deux lieux distants de plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres. Le signal lumineux est capable de transmettre une grande quantité d'informations sans atténuation majeure. En permettant les communications à très longue distance et à des débits jusqu'alors inaccessibles, les fibres optiques constituent l'un des éléments-clés de la révolution des télécommunications.



Des avantages pour tous...

La technologie ADSL actuelle utilise le réseau des câbles téléphoniques, en cuivre. Mais, le signal ADSL s'atténue rapidement quand la longueur du câble augmente, l'une des raisons pour lesquelles le réseau en fil de cuivre va progressivement céder sa place à la fibre, pour accéder à l'internet très haut débit : plus rapide, avec des volumes de données beaucoup plus importants et un gain de stabilité de la connexion, de quoi réjouir les personnes concernées par le télétravail, les visioconférences, les jeux en ligne ou les vidéos à la demande.



Des contraintes pour quelques-uns...

Si le passage des réseaux de fibre se fait aisément dans les zones urbanisées, en utilisant les fourreaux souterrains à usage des télécommunications, le déploiement se montre plus délicat dès que l'on s'éloigne des bourgs. En effet, il s'agit d'installer les nouveaux câbles en aérien sur les poteaux téléphoniques, en parallèle à l'actuel réseau en cuivre. Mais la proximité des haies peut poser un problème si des branches sont amenées à pousser trop près des câbles. Il convient donc de procéder à un élagage raisonné nécessaire pour l'installation puis la maintenance des lignes.

Depuis 2017, une loi encadre l'obligation pour les propriétaires d'élaguer les plantations que longent les réseaux. Toutefois, étant donné les longueurs mises en jeu (près de 10 km) et l'intérêt collectif du déploiement de la fibre, la municipalité a fait le choix de prendre, à sa charge, les coûts de l'élagage

préalable à l'installation et d'en confier la réalisation à un prestataire habilité. En parallèle, les habitants, concernés par ces élagages, ont reçu un courrier précisant les parcelles concernées et les bonnes pratiques d'élagage à appliquer par la suite. Les périmètres d'élagage seront également consultables en mairie. L'entretien récurrent restera à la charge des propriétaires.

« Et pour le raccordement de mon domicile ? »

Une fois l'installation des lignes terminée, il suffit, pour le particulier qui le souhaite, de contacter un fournisseur internet (Bouygues Télécom, Free, Orange, SFR...) qui procédera au raccordement de son logement, via une box fibre. La plupart du temps, ce raccordement se fait gratuitement s'il se trouve en souterrain (et s'il n'est pas trop long) mais, il peut occasionner des frais de raccordement s'il nécessite un passage en aérien entre le domaine public et le bâtiment à raccorder. Le montant de l'abonnement, quant à lui, demeure souvent du même ordre que pour l'ADSL mais variable selon la formule et le fournisseur.

L'essentiel :

- déploiement du réseau de fibre optique sur toute la commune d'ici fin 2023,
- utilisation des fourreaux télécom dans le bourg et des réseaux aériens dans les villages,
- pour l'aérien, nécessité d'élaguer les haies pour la mise en place de la fibre (prise en charge par la commune).



SYNTHÈSE

Le sept décembre deux mil vingt et un, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames BLANCHARD Maryline, SORIN Virginie, Monsieur LE ROUZIC Ludovic.

ABSENTS : Madame BURTY Joanny, Monsieur PARAIS Bruno.

Madame Emmanuelle LAUTRU a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 2 novembre 2021.

TRAVAUX VOIRIE – RUE DES BRANDES ET RUE DU MARAIS

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU présente le bilan des travaux. Après un mois de chantier, les réseaux eaux pluviales et les éclairages sont posés. Les tranchées seront fermées avant Noël. La SAUR effectuera la mise en place du poteau incendie vers fin décembre 2021. Les travaux d'aménagement seront, quant à eux, réalisés en 2022 en fonction des déposes des supports réseaux (télécom et électrique) par ENEDIS qui a pris du retard dans ses dossiers suite aux mouvements de grève interne. Dès que les dates seront connues, un rétroplanning sera réalisé afin de programmer la date de reprise des travaux d'aménagement.

Madame la Maire apporte une autre précision, aux membres du conseil, sur une modification à apporter à la piste cyclable. En effet, un fossé traversant la chaussée a une trop forte emprise sur la piste cyclable ; une plaque de type prédalle devra être installée afin de maintenir la largeur de la piste cyclable.

CHAUFFAGE ÉCOLE PUBLIQUE

Madame la Maire informe les élus que le chauffage de l'école publique ne fonctionne plus depuis début novembre malgré le remplacement du 2ème compresseur de la pompe à chaleur (PAC) dont la facture a depuis lors été bloquée. Le constructeur de la pompe ne répond plus aux changements de pièces et le prestataire d'entretien CLIMAT UNI'VERT n'a pas de solution pérenne à apporter. Malgré la mise à disposition de plusieurs chauffages d'appoint pour quelques salles de l'école, les températures restent basses. Face à ce cas d'urgence, Madame la Maire précise avoir fait intervenir, pour avis, une autre société, l'entreprise FOUCHER, spécialisée plus particulièrement dans le chauffage des bâtiments scolaires.

Monsieur FOUCHER constatant également la défaillance du matériel a immédiatement proposé une solution intermédiaire, à savoir l'installation d'une chaudière électrique en relève de la pompe à chaleur pour un montant de 4 320 € HT. Madame la Maire précise que cette chaudière électrique peut être installée pour la mi-décembre et permettra de pallier tout problème de chauffage en cas de panne de la future nouvelle pompe à chaleur. Les membres du conseil valident, à l'unanimité, le devis présenté.

L'entreprise CLIMAT UNI'VERT enverra une proposition tarifaire pour la mise en place d'une nouvelle PAC. L'entreprise FOUCHER a également été sollicitée.

DETR-DSIL 2022

Madame la Maire présente les subventions auxquelles la commune peut prétendre en 2022. Elle propose 2 dossiers à inscrire :

1. Le clocher dont les travaux ont été estimés en juin 2021 à 100 000 € HT : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un taux de subvention de 35 % et le conseil régional pour 30 %, puisqu'il s'agit là d'un bâtiment patrimonial, soit un montant total de 53 553 €.
2. Le chauffage de l'école publique avec un pré-chiffrage de 50 000 € HT : DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour un taux de subvention de 80 %, représentant 40 000 €.

MARCHÉ DE NOËL

Madame Sabrina JAUNET liste, aux membres du conseil, les 13 commerçants présents lors du marché de Noël, organisé le vendredi 17 décembre à 16 h 30.

Compte tenu des consignes sanitaires en vigueur pour l'organisation des marchés de Noël, celui-ci sera organisé en extérieur sur le parking derrière la bibliothèque avec passe-sanitaire.

RÉVISION DU PLU – RÉUNION 10

Les membres de la commission, accompagnés de Monsieur Jouan de l'entreprise A plus B ENVIRONNEMENT, ont poursuivi la réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables des orientations relatives à la préservation du cadre de vie de la commune.

Madame la Maire précise qu'en parallèle, des rencontres avec les trois entreprises ALPHACTIVE, CHARRIAU, JARNY ont eu lieu. Il est, en effet, nécessaire de connaître leur(s) projet(s) sur les 5 à 10 années à venir. Ces entreprises ont, en effet, des emprises importantes en cœur de bourg, ce qui représente un enjeu important pour le développement de la commune et l'élaboration du nouveau PLU.

Pour la suite à donner, la réunion avec les PPA (Personnes Publiques Associées) du jeudi 09 décembre 2021 avec la commission « urbanisme », sera déterminante notamment en ce qui concerne la densification.

la Vie Municipale

LOTISSEMENT « LES HAUTS DE LA COMBE »

L'emprise du lotissement étant supérieure à 2 500 m², il est nécessaire de faire appel à un architecte qui sera en charge du permis d'aménager. Deux bureaux d'études, LA VIE EST BELLE et TERRITOIRES PARTAGÉS, ont répondu à l'offre.

La différence tarifaire n'étant pas significative, Madame la Maire précise, aux élus, que le cabinet « LA VIE EST BELLE » s'est déplacé sur la commune et est prêt à débiter la première réunion semaine 50. Le nombre de réunions s'élèverait à 8. Au vu de ces éléments et du calendrier à tenir, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de choisir le cabinet « LA VIE EST BELLE ».

RADAR PÉDAGOGIQUE

Madame Sabrina JAUNET rappelle la proposition d'acquisition d'un radar pédagogique lors de la dernière réunion de conseil. Madame la Maire ajoute qu'il permettrait d'étayer les sollicitations qui seront faites auprès des gestionnaires de voirie, notamment celles concernant les routes départementales. Ce radar pourra être déplacé sur les différentes voies situées sur la commune permettant ainsi d'avoir un état factuel des flux, vitesse...

Madame Sabrina JAUNET présente les devis de deux sociétés, ELAN CITÉ et SETON, pour la fourniture d'un radar pédagogique sur batterie. Les produits sont identiques ; seuls le tarif et le délai de livraison diffèrent. Au vu de ces éléments, les membres du conseil municipal valident la proposition faite par « ELAN CITÉ » pour un montant total de 2 232 € HT.

ABONNEMENT BRUDED

Compte tenu des réflexions urbaine, architecturale et paysagère en cours avec le CAUE et l'entreprise A plus B ENVIRONNEMENT dans le cadre de la révision du PLU, Madame la Maire propose, aux élus, d'adhérer à l'association BRUDED à compter de 2022 et jusqu'à la fin du mandat. Cette association a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en région Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable. Elle précise que, pour l'année 2021, le coût était de 0,30 € par habitant.

Les membres du conseil confirment cette adhésion à compter de 2022 et nomment Madame la Maire membre titulaire et Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU en suppléant.

ENQUÊTE PUBLIQUE

La commune est appelée à donner son avis sur l'abrogation de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Loire. Cette directive a été approuvée en 2006 et plusieurs de ses orientations sont devenues obsolètes, comme le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le projet d'extension portuaire sur le site de Donges ou bien la centrale électrique de Cordemais qui n'est plus à ce jour en cohérence avec la loi énergie-climat. Pour ces motifs, il est proposé d'abroger plutôt que de mettre à jour. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Vœux de la maire

Les vœux de la maire sont prévus le dimanche 9 janvier 2022 à 10 h 30 sous réserve de l'évolution des contraintes sanitaires. Les élus sont convoqués à 9 h 30 pour les préparatifs.

Repas des aînés

Le repas des aînés est prévu le mardi 11 janvier, sous réserve. Le passe-sanitaire sera obligatoire.

Logement d'urgence

Madame la Maire informe les élus que des travaux sont nécessaires dans le logement situé rue de Nantes avant sa mise en service en tant que logement d'urgence ; Monsieur Eric GENAUDEAU est d'ores et déjà intervenu pour vérifier la couverture afin d'éviter d'autres dégradations. Elle précise qu'il s'agira d'un logement d'urgence à destination des personnes se trouvant dans une situation de précarité « extrême » et « subite » (ex : incendie, inondation...) et que l'accueil sera possible sur une courte période. Les modalités d'accès à ce futur logement d'urgence seront à formaliser.

Bulletin

Madame Sabrina JAUNET informe les membres du conseil municipal que le bulletin est en cours de rédaction et de correction pour une distribution fin d'année.

11 JANVIER 2022

SYNTHÈSE

Le onze janvier deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames GALLAIS Véronique, TERRIEN Agnès, Monsieur ECOMARD Paulin.

ABSENT : Monsieur LE ROUZIC Ludovic.

Madame Maryline BLANCHARD a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 07 décembre 2021.



RÉVISION DU PLU – RÉUNION 11

Monsieur JOUAN de la société A+B Environnement débute la séance en présentant, aux membres du conseil municipal, le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), travaillé tout au long de l'année 2021 par la commission « urbanisme » ; cette présentation entre dans le cadre du débat réglementaire et le projet doit obligatoirement être présenté tel qu'il a été défini par la commission « urbanisme » ; Monsieur JOUAN insiste sur l'importance de cette phase qui va engager la traduction réglementaire du PADD. Présenté comme une clé de voûte, il définit les projets, les grandes orientations générales et les objectifs du nouveau PLU. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace, garante du développement durable de la commune. D'ici 2030, il faudra diviser par deux l'artificialisation des espaces. Monsieur JOUAN ajoute que le PADD a été en amont présenté aux Personnes Publiques Associées (DDTM, chambres consulaires, Conseil Départemental, CCSRA,...) et qu'un échange, avec les acteurs économiques occupant des surfaces importantes dans le bourg, s'est également effectué courant du mois de décembre.

La présentation s'articule sur les trois grands axes du PADD :

1. conforter la vitalité communale par un renforcement de l'assise démographique et urbaine du bourg,
2. maintenir la vitalité de la campagne et la coexistence entre ses activités et les habitants,
3. préserver et valoriser la qualité du cadre de vie (les déplacements, le paysage, le patrimoine, l'environnement).

Deux délibérations doivent être prises durant ce conseil : la première, pour acter du débat réglementaire et la deuxième, pour instaurer le sursis à statuer à l'issue de ce débat permettant la possibilité de mettre en pause les projets qui pourraient aller à l'encontre ou compromettre le nouveau PLU. Le ou les projets concernés attendront d'être instruits sur le nouveau PLU de 2023.

À l'issue de la présentation et des échanges, les délibérations du conseil municipal actent la présentation du PADD et la mise en place du sursis à statuer, à l'unanimité.

La réunion publique sera, quant à elle, organisée le jeudi 3 février à 19 h 00.

RECONDUCTION ¼ DES CRÉDITS INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNE

Dans l'attente du vote du budget 2022, la commune peut, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, décider, par délibération de son conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame la Maire propose donc, au conseil municipal, d'utiliser cette possibilité afin de pouvoir mandater de nouvelles dépenses d'investissement intervenues avant le vote du budget 2022.

BUDGET COMMUNE

Chapitre comptable	Crédits ouverts au budget 2021	Crédits à ouvrir au budget 2022
20 – Immobilisations incorporelles	60 941,12 €	Proposé : 15 000,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	60 849,61 €	Proposé : 10 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	850 597,70 €	Proposé : 60 000,00 €
23 – Immobilisations en cours	369 500,00 €	Proposé : 50 000,00 €

Le conseil municipal décide l'ouverture des crédits précités, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget 2022 lors de son adoption.

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES CORVIDÉS

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de Loire-Atlantique lance, en 2022, une nouvelle lutte collective contre les corvidés (corneilles noires, corbeaux freux et pies bavardes) sur les communes qui subissent le plus de dégâts (5 secteurs situés au sud du département). Il est nécessaire d'effectuer une régulation des espèces de corvidés de manière cohérente et efficace. Ces animaux provoquent des dommages agricoles importants, des risques sanitaires (fientes), des dégâts matériels et des dommages écologiques. Pour notre commune, les frais de participations s'élèvent à 957 € ; la lutte collective est programmée du 11 au 25 mai.

Le conseil municipal valide la prise en charge en totalité par la commune des frais de participation et nomme Jean-Emmanuel CHARRIAU comme référent.

CHAUFFAGE ÉCOLE PUBLIQUE

Madame la Maire présente, aux élus, les deux devis reçus par les entreprises Climat Uni Vert et Jean-Jacques FOUCHER. Elle précise que ces deux devis ont été analysés par le SYDELA dans le cadre de sa mission de maîtrise de l'énergie dans les collectivités. Il en ressort les informations suivantes :

- l'entreprise Climat Uni Vert remplace la pompe à chaleur par une autre sans prendre en compte la programmation et la distribution – devis de 36 843,53 € H.T.
- l'entreprise Jean-Jacques Foucher remplace la PAC, installe un système de régulation et change le système de distribution. Ceci paraît être une bonne solution au vu de l'inconfort et du dimensionnement précédent – devis de 51 546,00 € H.T.

Madame la Maire rappelle, aux membres du conseil, que le montant prévisionnel estimé était de 50 000,00 € H.T et qu'une demande de subvention auprès de la DSIL, pour un taux de subvention de 80 %, est effectuée. Les travaux ne doivent pas se faire avant la notification de la dotation.

Étant donné que l'analyse du SYDELA préconise la proposition de l'entreprise Jean-Jacques FOUCHER et que le devis rentre dans l'estimation, les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, cette offre.

la Vie Municipale

PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE PRIVÉE

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école privée Sainte-Marie, il convient de fixer le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement, pour l'année scolaire 2021-2022, par élève stéphanois présent le jour de la rentrée de septembre 2021, soit 124 élèves dont 43 maternelles et 81 élémentaires. Madame la Maire précise que la contribution de la commune en faveur de l'école privée ne peut être supérieure à celle versée pour la scolarité d'un enfant de l'école publique.

L'OGEC sollicite le budget suivant, 1 300 € pour les maternelles et 413 € pour les élémentaires, représentant environ une demande d'augmentation de 3 % au global par rapport à l'année scolaire précédente. Madame la Maire informe des efforts appliqués par l'école privée avec une augmentation des frais de scolarité demandés aux parents et une réduction des charges.

Après présentation, le conseil municipal valide la participation communale aux dépenses de fonctionnement, pour cette nouvelle année scolaire, à 1300 € pour les maternelles et 413 € pour les élémentaires, soit un montant total de 89 353 €.

1^{er} FÉVRIER 2022

SYNTHÈSE

Le premier février deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARRAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames BLANCHARD Maryline, LACHAUD Elsa, SORIN Virginie, Messieurs LE ROUZIC Ludovic, PARRAIS Bruno. Madame Véronique GALLAIS a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 11 janvier 2022.

CITY STADE

3 offres (BROSSEAU PAYSAGISTE, ID VERDE et VERDE TERRA) ont été réceptionnées, dans le cadre du « lot n°2 - Espaces verts », pour l'aménagement du city stade et du jardin d'enfants. Madame la Maire projette le chiffrage de ces 3 entreprises et le visuel des 4 jeux pour enfants retenus par la commission « enfance, jeunesse et sport ». Les montants étant sensiblement identiques, le choix doit se porter sur la qualité des jeux et du mobilier extérieur.

Elle précise alors que l'entreprise VERDE TERRA propose la mise en place de gravillons homologués pour les aires de jeux au lieu du revêtement sablé de ton jaune et une structure de la balançoire en aluminium, contre de l'acier pour les 2 autres entreprises.

Au vu de ces éléments, la structure aluminium étant plus performante et l'entretien de gravillons plus facile, les membres du conseil municipal sélectionnent, à l'unanimité, l'offre de l'entreprise VERDE TERRA pour un montant HT de 49 830 €.

DIVERSES

Radar pédagogique

Le radar est arrivé et sera prochainement installé.

Panneau d'affichage

Le panneau d'affichage a été installé le 29 décembre 2021 et l'entreprise PADIOU a mis en place l'électricité le mardi 11 janvier 2022. Quelques branchements sont encore nécessaires avant la mise en route.

City Stade

Les travaux ont débuté cette semaine.

Repas des aînés

Le repas des aînés a été annulé en raison de la propagation du Covid. Il est souhaité de le reconduire au printemps ou à l'été sous toute réserve de l'évolution sanitaire.

Colis de Noël

Comme chaque année, cette distribution est très appréciée. Les personnes concernées remercient le conseil municipal.

Parcours sportif – Jeux du plan d'eau

Monsieur GEORGET Nicolas évoque l'état de dégradation du parcours sportif. Madame la Maire informe que ce sujet sera justement évoqué lors de la prochaine réunion de la commission « enfance jeunesse et sport ».

TRAVAUX RUE DU MARAIS - RUE DES BRANDES

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU informe que le devis de l'entreprise BAUDRY, concernant la réalisation d'une passerelle en prolongement de la bande piétonne, est toujours en attente malgré des relances. Le sujet est ajourné.

RÉVISION DU PLU – RÉUNIONS 12/13

Madame la Maire rappelle que le PADD a été validé au conseil précédent. La première réunion de la phase 3 sur la traduction réglementaire du PLU informait notamment du changement de lexique pour les zones. La zone Ue (zone équipements) passera en zone Ul (zone loisirs) ; la zone Ue correspondra, quant à elle, à la zone économique. Elle rappelle également la tenue de la réunion publique, le jeudi 03 février à 19 h 00 à la salle des Vallées.

CONVENTION VITARIS

Compte tenu de l'augmentation de l'activité et du nombre d'abonnés à la téléassistance, le département a souhaité déléguer la gestion du service, mais également enrichir l'offre départementale par de nombreuses fonctionnalités.



I la Vie Municipale

L'entreprise Vitaris, déjà en charge de la partie technique, a été retenue comme concessionnaire et prendra dorénavant en charge le suivi administratif et comptable. Le Département de Loire-Atlantique et Vitaris souhaitent poursuivre le partenariat engagé ; une nouvelle convention tripartite est soumise au conseil qui la valide à l'unanimité.

PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITÉ – ÉCOLE PÈRE CEYRAC DE PAULX

Dans le cadre de la convention passée avec l'école privée Père Ceyrac de Paulx, relative à la participation financière des frais de fonctionnement pour les enfants stéphanois scolarisés dans cet établissement et domiciliés dans les villages situés à proximité de Paulx, il convient de fixer pour l'année 2021/2022, le montant de la participation financière par élève. Cette année, 12 enfants sont concernés (4 maternelles et 8 élémentaires).

Pour rappel, les villages mentionnés dans la convention sont : La Ville en Bois, La Caraterie, La Jaumerie, La Guinefolle, L'Errière, Les Métairies.

Le conseil municipal décide alors de fixer la participation communale, pour les élèves stéphanois domiciliés dans les villages cités dans la convention et présents le jour de la rentrée de septembre 2021, aux mêmes montants que la participation financière fixée pour l'OGEC de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, soit :

- 1 300 € pour les maternelles,
- 413 € pour les élémentaires.

Le montant total versé à l'OGEC de l'école Père Ceyrac sera donc de 8 504 € au titre de l'année 2021/2022.

CAPTEURS DE CO2 DANS L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'entreprise PADIOU a été sollicitée pour un devis de 4 capteurs pour les 3 classes et la salle de motricité de l'école publique. Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de reporter la décision. Cette décision a été appuyée sur les faits suivants :

- nombre peu important d'enfants par classe,
- grande superficie des classes,
- aérations quotidiennes...

CONVENTION DE FINANCEMENT – POSTE DE CHARGÉ DE PROJET CCSRA

Madame Sabrina JAUNET informe le conseil d'une embauche, au sein de la communauté de communes, pour le poste de chargé de projet de mise en réseau des bibliothèques. Les objectifs sont d'acquiescer un logiciel, un portail internet commun aux neuf bibliothèques du territoire et de proposer des animations communes. Un travail d'harmonisation va être mené, une carte unique mise en place et une navette documentaire permettra aux collections de circuler à la fin de l'année 2022. Pour financer ce poste, la CCSRA a proposé que le reste à charge supporté par la collectivité (9 000 €) reviendrait aux communes, part calculée sur un montant de 0,39 € par habitant, soit un coût d'environ 700 € pour la commune. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention de financement.

FOYER JEUNES

Dans le cadre du projet de foyer jeunes, la commission « enfance, jeunesse et sport » a élaboré un planning prévisionnel des jours et des horaires d'ouverture du foyer jeunes.

Avec cette base et au vu de son expérience, l'IFAC a établi une proposition de convention précisant les différents temps :

- en face à face avec les jeunes pendant les périodes scolaires,

- en face à face pendant les vacances scolaires,
- de préparation.

L'ensemble des temps nécessite le recrutement d'un 0,80 ETP réalisé par l'IFAC. Près de 65 % du temps de l'animateur sont employés en face à face ; le reste est consacré à la préparation, à la gestion administrative et au développement de projets.

La convention sera conclue pour une durée de 3 ans, du 01 mars 2022 au 31 décembre 2024.

Le coût de fonctionnement, pour la première année, sera de 35 800,05 € et de 42 411,78 € pour les années complètes suivantes (hors actualisation).

Il sera également nécessaire d'accorder un budget pour les équipements du local. Madame la Maire précise que le départ d'un agent (non remplacé), l'année passée, a réduit les charges de personnel d'environ 20 000 €, permettant de mieux absorber la charge de fonctionnement du foyer jeunes. Les aides de l'État (CAF) sont, quant à elles, très faibles sur le fonctionnement. Ce projet à destination de la jeunesse stéphanoise répondra aux attentes des parents et des jeunes de 11 à 17 ans relevées dans le questionnaire envoyé précédemment à la population. Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la signature de la convention avec l'IFAC.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Éclairage public

Une réunion de pré-piquetage avec le responsable du SYDELA et le chargé d'affaires de la SPIE a eu lieu, l'objectif étant d'inspecter l'état des luminaires de la 1^{ère} tranche (lotissement du Vigneau). Monsieur Philippe PARAIS indique que la majorité des mâts seront conservés ; pour ceux à changer, 5 mâts sont stockés dans le clocher et pourront être utilisés. Les lignes sont en bon état et la séparation entre le réseau du lotissement et la rue des Vallées sera réalisable. Le délai d'approvisionnement des matériaux reporte la date de début de travaux au second trimestre.

Il informe également les élus d'une réunion, le mercredi 2 février, sur les économies partagées ; des capteurs seront installés dans la salle de sport pour des mesures de température et d'hygrométrie.

Lotissement « Les Hauts de la Combe »

Madame la Maire présente au conseil la première esquisse réalisée par le cabinet d'architecture « La Ville est Belle ». Une présentation sera également faite aux riverains courant février.

Sainte Cécile

Les membres de la Stéphanoise invitent à fêter leur Sainte Patronne, Sainte Cécile, lors de la messe du dimanche 13 février à 10 h 00. Cette année, en raison de la crise sanitaire, le concert, suivi du vin d'honneur, se déroulera le dimanche 03 avril à 11 h 00.

Fête de la musique

Une idée émerge doucement quant au déroulement de la fête de la musique du 25 juin 2022, organisée par la Stéphanoise. Un premier échange avec le président de l'association a eu lieu. La commission « Événementiel » se réunira prochainement.

la Vie Municipale

1^{er} MARS 2022

SYNTHÈSE

Le premier mars deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARRAIS Philippe.

EXCUSÉS : Messieurs BOURREAU Patrick, LE ROUZIC Ludovic.

ABSENT : Monsieur PARRAIS Bruno.

Madame Joanny BURTY a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 01 février 2022.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DES BUDGETS COMMUNE - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT

Après avoir constaté la régularité des écritures et vérifié que le receveur municipal a bien repris les résultats (excédents et déficits) de l'exercice 2020, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion 2021 des 3 budgets : commune, assainissement et lotissement.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DES BUDGETS COMMUNE - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT

La commission « finances », après s'être réunie le 21 février dernier, présente les comptes administratifs de l'exercice 2021 comme suit :

Budget lotissement

• Dépenses de fonctionnement	535 882,45 €
• Recettes de fonctionnement	585 975,22 €
• Excédent de fonctionnement 2021	50 092,77 €
• Déficit de fonctionnement reporté 2020	0,81 €
• Excédent de fonctionnement de fin de clôture	50 091,96 €
• Dépenses d'investissement	624 976,51 €
• Recettes d'investissement	521 263,18 €
• Déficit d'investissement 2021	103 713,33 €
• Excédent d'investissement reporté 2020	89 607,29 €
• Déficit d'investissement de fin de clôture	14 106,04 €

Budget d'assainissement

• Dépenses de fonctionnement	59 686,76 €
• Recettes de fonctionnement	101 310,81 €
• Excédent de fonctionnement 2021	41 624,05 €
• Excédent de fonctionnement reporté 2020	27 441,63 €
• Excédent de fonctionnement de fin de clôture	69 065,68 €
• Dépenses d'investissement	72 409,83 €
• Recettes d'investissement	72 944,65 €
• Excédent d'investissement 2021	534,82 €
• Déficit d'investissement reporté 2020	18 991,10 €
• Déficit d'investissement de fin de clôture	18 456,28 €

Budget communal

• Dépenses de fonctionnement	671 968,12 €
• Recettes de fonctionnement	1 012 165,38 €
• Excédent de fonctionnement 2021	340 197,26 €
• Excédent de fonctionnement reporté 2020	904 954,08 €
• Excédent de fonctionnement de fin de clôture	1 245 151,34 €
• Dépenses d'investissement	308 210,29 €
• Recettes d'investissement	246 865,93 €
• Déficit d'investissement 2021	61 344,36 €
• Déficit d'investissement reporté 2020	65 581,92 €
• Déficit d'investissement de fin de clôture	126 926,28 €

CONVENTION POLLENIZ – PLAN ACTION COLLECTIF « FRELONS ASIATIQUES »

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU indique que POLLENIZ œuvre depuis 2015 à la lutte contre le frelon asiatique, en proposant aux collectivités de la région un schéma de lutte volontaire. Ce plan d'action collectif (PAC) était basé sur une incitation, envers les particuliers, à faire détruire les nids par des entreprises spécialisées, via un coût partagé entre eux et la collectivité, à savoir 50/50.

Madame la Maire précise que, dans ce schéma, un partenariat financier avait été créé avec le conseil régional. Or, à partir du 1^{er} janvier 2022, le financement du conseil régional a cessé, dénonçant la convention en cours.

Cela implique, dorénavant, la prise en charge, par la collectivité, de ce forfait correspondant à la mission de POLLENIZ (animation, coordination et gestion administrative et comptable de l'enlèvement des nids) d'un montant de 325 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la nouvelle convention incluant la participation financière du forfait de 325 € et reprenant les conditions précédentes.

CONVENTION ENEDIS

Madame la Maire informe les élus de la demande de ENEDIS quant à la mise à disposition d'une partie d'un terrain communal (20 m²), situé au village de la Poullerie, cadastré ZH 22.

Ce terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et de tous ses accessoires, alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. À l'issue de cette nouvelle installation, l'ancien poste existant, situé à quelques mètres, sera supprimé. L'entretien et le renouvellement sont à la charge de ENEDIS. Les membres du conseil municipal accordent la convention de mise à disposition à ENEDIS.

CONVENTION ADS

Madame La Maire rappelle aux élus qu'en date du 6 février 2018, une délibération avait été votée, acceptant notre adhésion au service commun d'Autorisation des Droits du Sol (ADS) de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique. Il est aujourd'hui nécessaire d'y ajouter l'avenant N°1, portant modification de l'article 12 «conditions financières» pour l'année 2021.

L'instruction des dossiers, par le service commun ADS de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, est effectuée en contrepartie d'une participation financière en fonction du nombre d'actes et autorisations traitées par ce service.



la Vie Municipale

Le coût du service à refacturer à chaque commune sera déduit de l'attribution de compensation des communes. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'avenant n°1 présenté.

RÉVISION DU PLU – RÉUNION 14

Les membres de la commission ont poursuivi la réflexion sur le pré-zonage à l'échelle du bourg et la zone des Ardillais (zones U et AU).

Madame la Maire informe les élus qu'une trentaine de personnes a participé à la réunion publique, animée par le cabinet A+B le jeudi 3 février 2022, présentant le PADD.

SUBVENTION COURSE « ABEL GENTET »

Le Guidon Machecoulais sollicite une participation financière de 200 €, afin de l'aider dans les frais occasionnés par l'organisation des courses cyclistes (Challenge Crédit agricole Pays de Machecoul 2022), qui se dérouleront, pour partie, sur la commune le dimanche 13 mars 2022.

Les autres demandes de subvention n'ayant pas encore été présentées et votées, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la procédure habituelle de l'augmentation des 2 %, soit un montant de 163 €, représentant la subvention annuelle pour l'année 2022.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Élections présidentielles

Madame la Maire rappelle que les élections présidentielles du 10 et 24 avril se tiendront dans la salle du conseil située à la mairie. Elle rappelle le planning des permanences communiqué aux élus.

Esquisse lotissement

Le 28 février dernier, la commune a échangé avec les riverains de l'opération (rue des Mésanges, rue des Roitelets, rue des Colibris, rue des Vallées), sur l'esquisse du lotissement en présence du cabinet d'architecture en charge du projet (La Ville est Belle).

Marché d'avril

Madame Sabrina JAUNET informe que la commission travaille sur l'évolution du marché alimentaire qui devrait se maintenir sur l'emplacement actuel situé à proximité de la bibliothèque. L'édition du mois de mars se déroulera le vendredi 18 sous son format actuel.

Réunion jeunes architectes

Le CAUE a été sollicité, par l'école d'architecture de Nantes, pour proposer 2 communes rurales en vue d'une étude prospective. Les communes de Corcoué-sur-Logne et Saint-Étienne-de-Mer-Morte ont été retenues. 28 étudiants et 3 professeurs seront présents sur les 2 communes du jeudi 03 mars au samedi 05 mars 2022. Suite à la remise de leurs travaux, une exposition pourra être organisée lors du marché de juin.

Réunion IFAC

Une réunion de travail avec la CAF et l'IFAC a eu lieu le 21 février dernier. L'IFAC procède actuellement au recrutement du directeur du foyer jeunes. Les démarches administratives sont en cours pour une ouverture pendant les vacances d'avril.

City Stade

Il sera terminé pour la mi-avril. Madame la Maire indique qu'une inauguration sera organisée après la période électorale.

Rue du Marais

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU précise que les travaux reprendront pour cette fin de mois.

Dépôts d'ordures sauvages

L'auteur des deux dépôts d'ordures sauvages, réalisés dans le week-end du 26-27 février, a pu être identifié. Madame la Maire précise qu'une procédure est en cours auprès de la gendarmerie. Ce comportement est intolérable, d'autant plus que les déchetteries intercommunales sont à ce jour gratuites.

5 AVRIL 2022

SYNTHÈSE

Le cinq avril deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames GALLAIS Véronique, LACHAUD Elsa, Monsieur LE ROUZIC Ludovic.

Madame Maryline BLANCHARD a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 01 mars 2022.

Madame la Maire propose aux élus le rajout d'un sujet à l'ordre du jour. Il s'agit d'une demande d'amendes de police à solliciter avant le 29 avril. Les élus valident l'ordre du jour.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 : COMMUNE – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT

Présentation des budgets communal, assainissement et lotissement à l'équilibre avec remise des documents détaillés.

Budget communal

- Dépenses d'investissement	1 704 564.00 €
- Recettes d'investissement	1 704 564.00 €
- Dépenses de fonctionnement	1 781 067.80 €
- Recettes de fonctionnement	1 781 067.80 €

Budget d'assainissement

- Dépenses d'investissement	174 352.82 €
- Recettes d'investissement	174 352.82 €
- Dépenses de fonctionnement	141 280.54 €
- Recettes de fonctionnement	141 280.54 €

Budget lotissement

- Dépenses d'investissement	919 851.51 €
- Recettes d'investissement	919 851.51 €
- Dépenses de fonctionnement	1 067 544.74 €
- Recettes de fonctionnement	1 067 544.74 €

I la Vie Municipale

Le budget communal 2022, étudié en commission « finances » le lundi 28 mars, est présenté en détail aux membres du conseil municipal.

Il est également rappelé que la taxe d'aménagement de la zone artisanale sera reversée à l'intercommunalité.

Après échanges sur ces informations, les membres présents adoptent, à l'unanimité, les budgets présentés.

VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2022

Madame la Maire informe les élus de l'augmentation nationale de 3,40 % des bases de taxes foncières. Pour rappel, les taux de référence pour 2021 avaient été fixés ainsi : 25,80 % pour la taxe foncière bâtie (TFB) et 23,90 % pour la taxe foncière non bâtie (TFNB).

Madame la Maire présente plusieurs simulations de taux étudiées en commission « finances », accompagnées d'une projection de l'évolution des frais de fonctionnement jusqu'à la fin du mandat et d'une présentation des taux appliqués dans les communes voisines.

Il est notamment rappelé les frais relatifs au fonctionnement du foyer jeunes pour 40 000 € par an, les charges relatives à la gestion des espaces verts et entretien des bâtiments qui reviendront certainement, à plus ou moins court terme, à la charge de la commune.

Les élus, après avoir échangé sur une fiscalité qui permette de répondre aux charges futures de la commune et qui ne pèse pas trop sur les ménages au vu de la conjoncture actuelle, ont décidé de procéder au vote à bulletin secret sur 3 simulations.

VOTE :

- 2 voix pour la simulation 1, avec un taux d'augmentation de 2,50 %,
- 12 voix pour la simulation 2, avec un taux d'augmentation de 5,00 %,
- 2 voix pour la simulation 3, avec un taux d'augmentation de 7,33 %.

Les taux d'imposition communaux des deux taxes foncières pour 2022 ont ainsi été fixés comme suit :

- taxe foncière (bâti) 27,09 %,
- taxe foncière (non bâti) 25,10 %.

VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022

La commission « finances » a reconduit les subventions aux associations, majorées de 2 % et arrondies. Le conseil valide cette proposition.

AMENDES DE POLICE

Madame la Maire propose, aux membres du conseil, de solliciter la Région Pays de la Loire pour l'obtention des amendes de police 2021, dans le cadre de l'amélioration de circulation et de la sécurité routière, suite à l'installation d'un plateau ralentisseur « rue des Mésanges ».

Les élus autorisent Madame la Maire à proposer le projet de travaux d'aménagement « rue des Mésanges » à la répartition du produit des amendes de police de 2021.

CONVENTION DE SERVITUDE – ATLANTIC'EAU

Dans le cadre d'un renouvellement de canalisation d'eau potable sur la voirie privée de commune à la Groisinière, une convention de servitude pour le passage de celle-ci avec la commune est nécessaire.

Après avoir pris connaissance du tracé provisoire de la canalisation d'eau potable, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention.

LOTISSEMENT LES HAUTS DU VIGNEAU

Monsieur Philippe PARAIS présente la participation financière entrant dans le budget lotissement pour un montant de 9 653,73 € HT à verser au Sydela pour la mise en place de 4 luminaires, dans le cadre du lotissement les Hauts du Vigneau, situés « rue des Colibris ». Les luminaires seront raccordés sur l'armoire déjà en place.

Il présente, par la suite, le montant de la participation financière communale pour le lancement de la tranche 1 relative au programme de changement des luminaires à LED des rues des Mésanges, Hironnelles et Roitelets. Cette participation s'élève à 14 264,81 € HT.

Les élus valident, à l'unanimité, les 2 participations financières présentées.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU MARAIS/RUE DES BRANDES

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU informe les élus du devis présenté par l'entreprise BAUDRY, pour maintenir la largeur de voirie « rue du Marais » à hauteur du ruisseau pour un montant total de 8 875,30 € HT, non prévu dans le marché initial. Les membres du conseil municipal, après discussion, acceptent, à l'unanimité, le devis et la signature de cet avenant.

Il transmet également l'information donnée par l'entreprise sur l'augmentation actuelle de 30 % du coût du revêtement bitume. Les marchés publics étant révisables, cela générera un surcoût.

TRAVAUX DE VOIRIE EAUX PLUVIALES – L'OGERIE

Des problèmes d'écoulement des eaux pluviales de la voirie dus à une absence de fossé sont constatés à l'Ogerie. Après avoir étudié diverses solutions pour résoudre le problème, il est aujourd'hui proposé des travaux de captation des eaux pluviales suivant un devis de 5 749,00 € HT proposé par l'entreprise BODIN. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la réalisation des travaux pour le chiffre annoncé.

TARIF FOYER DES JEUNES - IFAC

L'IFAC a proposé des tarifs déjà pratiqués sur des foyers de jeunes. Le tarif du ticket pour l'adhésion annuelle 2022 serait de 15 € ; les séjours courts et les tarifs des sorties et des activités sont, quant à eux, proposés en fonction du coefficient familial déjà appliqué pour le périscolaire. Le conseil municipal valide l'application de ces tarifs.

Suite au recrutement réalisé par l'IFAC de Madame Slavina PENEAU, en tant que directrice, l'ouverture est programmée pour la mi-mai.

FÊTE DE LA MUSIQUE : LE 25 JUIN 2022

Madame Sabrina JAUNET donne, aux membres du conseil, le chiffrage pour la réalisation du feu d'artifice effectué par le groupe FMA (spécialisé dans le spectacle pyrotechnique) qui s'élève à 3 000 € TTC. Le site du Moulin devra être sécurisé. Il faudra ajouter, au budget, la sonorisation du site. En plus de nos supports habituels, une communication sera réalisée dans le bulletin de la communauté de communes distribué début juin.



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Élections présidentielles

Madame la Maire rappelle que les élections présidentielles du 10 et 24 avril se tiendront dans la salle du conseil située à la mairie. Elle informe les élus de l'assouplissement du vote par procuration. Un électeur peut désormais donner procuration à un électeur de son choix même si celui-ci est inscrit sur la liste électorale d'une autre commune. Toutefois, la personne désignée pour voter en tant que mandataire devra toujours voter dans le bureau de vote où est inscrit le mandant (personne donnant procuration).

Cérémonie du 8 mai

Le départ du défilé vers le monument aux morts est fixé à 10 h place de l'église, suivi d'un vin d'honneur à 10 h 45.

Nettoyage cimetière

La prochaine demi-journée de nettoyage du cimetière est programmée pour le samedi 23 avril prochain. Un appel aux Stéphanois(es) est lancé. Une communication sera faite sur le site de la commune, la page Facebook et le panneau d'affichage...

Marché

Le marché du 15 avril prochain réunira 10 commerçants avec une petite nouveauté, la présence d'un brasseur. La bibliothèque ouvrira ses portes pour une présentation au public avec une vente de livres.

7 JUIN 2022

SYNTHÈSE

Le sept juin deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Messieurs GEORGET Nicolas, PARAIS Bruno.

ABSENT : Monsieur ECOMARD Paulin.

Madame Béatrice GARIOU a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 05 avril 2022.

JURY D'ASSISES 2023

Les communes de La Marne et de Saint-Étienne-de-Mer-Morte se sont réunies pour procéder au tirage au sort, sur les listes électorales, des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises de Loire-Atlantique en 2023. Ce tirage a été effectué en présence du maire ou son représentant de chacune des communes concernées. Le nombre de noms à tirer au sort est de 9. Ont ainsi été tirés au sort :

- M. GUILPIN Raymond, né le 12/02/1958, domicilié 5 rue du Marais - 44270 SAINT-ÉTIENNE-DE-MER-MORTE.
- Mme GROSSEAU Aurélia, née le 27/04/1986, domiciliée 15 rue de Nantes - 44270 LA MARNE
- M. GABORIT Frédéric né le 20/08/1987, domicilié 9 rue du Lac - 44270 LA MARNE
- M. LAUGEE Patrick, né le 21/11/1964, domicilié 1 Impasse du Moulin - 44270 SAINT-ÉTIENNE-DE-MER-MORTE.
- M. RENAUD Ludovic, né le 21/01/1991, domicilié 7 bis rue des Hirondelles - 44270 SAINT-ÉTIENNE-DE-MER-MORTE.
- Mme FOURRIER Haude ép. PAON, née le 21/03/1972, domiciliée 11 rue des Tronfavières - 44270 LA MARNE
- Mme AMARA Nacera ép. BELABBES, née le 27/01/1981, domiciliée 13 rue des Marronniers - 44270 LA MARNE
- M. JAULIN Benoît, né le 17/04/1985, domicilié 17 bis la Chevalerie - 44270 SAINT-ÉTIENNE-DE-MER-MORTE.
- Mme REGNAULT Isabelle ép. BARBEREAU, née le 09/03/1982, domiciliée 10, Bel Air - 44270 SAINT-ÉTIENNE-DE-MER-MORTE.

TARIF PÉRISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE - ANNÉE 2022/2023

La commission « enfance, jeunesse et sport » présente les budgets de l'année 2021 des services suivants. Les chiffres sont donnés en année civile :

Périscolaire

Le budget de fonctionnement de l'année 2021, pour le périscolaire, affiche un déficit de 10 643,74 € au 31/12/2021. Le périscolaire maintient son taux de fréquentation ; l'encadrement sera donc conservé, pendant les heures de pointe, avec une personne supplémentaire.

La commission « enfance, jeunesse et sport » propose une augmentation de 2 % à appliquer aux tarifs selon le quotient familial. Au vu du résultat, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs avec l'application des 2 % :

Tarifcation par quart d'heure selon le quotient familial (matin et soir)

Jusqu'à 600 € :	0,54 €
De 601 à 800 € :	0,60€
De 801 à 1 000 € :	0,66 €
De 1001 à 1 200 € :	0,74 €
Supérieur à 1 200 € :	0,82 €

Cantine

Le budget de fonctionnement de l'année 2021 affiche, pour la cantine, un déficit de 34 872,60 € au 31/12/2021 dû principalement aux frais de fonctionnement.

À noter : les recettes ne couvrent pas totalement la facturation ELIOR pour la fourniture des repas.

I la Vie Municipale

L'ensemble des autres coûts générés par ce service (charges eau, EDF, personnel de surveillance et accompagnement, assurance, entretien des locaux...) représente la grande partie de ce déficit. Le conseil municipal décide de valider, à l'unanimité, les nouveaux tarifs des repas proposés par la commission « enfance, jeunesse et sport », avec une augmentation de 2 % arrondis, à savoir :

- fréquentation supérieure à 25 % des jours d'école
= 4,10 € par repas
- fréquentation inférieure ou égale à 25 % des jours d'école
= 4,40 € par repas

Les serviettes ne sont pas fournies par le prestataire. Les enfants doivent se munir de leur serviette personnelle.

FRAIS SCOLAIRES POUR ENFANT SCOLARISÉ EN CLASSE SPÉCIALISÉE

Madame la Maire indique, aux membres du conseil municipal, qu'un enfant de la commune est scolarisé dans une école spécialisée. Une demande de participation a été faite à la commune. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition de la commission « enfance, jeunesse et sport », d'une prise en charge conformément à la subvention accordée à l'école privée Sainte-Marie, soit :

- pour les élèves d'élémentaire : 413 €,
- pour les élèves de maternelle : 1 300 €.

CITY STADE – DEVIS COMPLÉMENTAIRE

Afin de protéger la toiture de la maison d'une riveraine des multiples sorties de ballons du city stade, Madame la Maire présente, à l'assemblée, le devis reçu ce jour pour le filet pare-ballons de 12 ml de long et d'une hauteur de 6 ml d'un montant total de 5 587,21 € HT, à noter que le tarif présenté englobe le montage d'un montant de 3 596,34 € HT. Madame la Maire informe les élus qu'un rendez-vous a été fixé, le vendredi 10 juin, sur place, afin de discuter de la main d'œuvre et de son tarif appliqué jugé trop onéreux.

Le conseil municipal valide le principe et donne pouvoir à Madame la Maire pour renégocier le tarif.

RÉPARATION DU CLOCHER

Pour rappel, l'audit effectué sur l'installation campanaire ainsi que sur la structure bâtementaire avait fait ressortir les 3 points suivants :

1. un besoin immédiat de mise en sécurité du clocher,
2. des travaux de consolidation avec restauration des chaînes d'angle et une désolidarisation du beffroi de la maçonnerie de la tour du clocher,
3. une restauration en atelier du noyau éclaté et des 2 points de frappe usés de la cloche n°2.

Madame la Maire présente ainsi les devis de deux entreprises spécialisées pour la réalisation des travaux nécessaires :

- l'entreprise BODET Campanaire qui a réalisé l'audit a ainsi décomposé les travaux :
 - mise en sécurité du clocher pour un montant global HT de 26 275 €,
 - restauration de la cloche n°2 pour un montant global HT de 10 338 €, avec une option de 330 € pour la réalisation d'un dossier documentaire.
- l'entreprise SORENOV spécialisée en restauration de bâtiments en pierre :
 - travaux de rénovation du clocher au niveau des chaînages en pierre de taille pour un montant total HT de 57 237,70 €.

Elle rappelle la notification de la dotation DETR pour un montant de 20 000 € et la subvention de la Région des Pays de la Loire accordée pour un montant de 18 553 €.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal valide, à l'unanimité, les 2 devis pour une programmation des travaux sur la fin de cette année.

SONORISATION SALLE DES VALLÉES

Monsieur Philippe PARAIS présente, au conseil municipal, les chiffrages pour la sonorisation de deux salles communales (salle des Vallées et salle de sport). Les propositions concernent la fourniture et la pose d'enceintes avec un rack régie mobile composé d'amplificateur, mixage et microphones. Sur trois entreprises sollicitées, deux ont répondu, Magasine 80 et TOP SONOR.

Le montant des devis, pour les deux salles, s'élève à :

- 12 362,42 € TTC pour la société Magasine 80,
- 10 150,61 € TTC pour la société TOP SONOR.

Après échanges, les membres du conseil municipal votent, à l'unanimité, pour la société TOP SONOR.

RÉVISION DU PLU – RÉUNIONS 15/16

Madame la Maire présente les axes, abordés lors des deux dernières réunions de révision du PLU, relatifs à la poursuite de l'examen du règlement écrit des zones U et AU. Les réflexions portent plus précisément sur les dispositions corrélatives à la densité de construction : emprise au sol, espaces libres, implantation des constructions par rapport aux voies et limites séparatives, hauteur des constructions...

VENTE PARCELLE BOISÉE

Monsieur Marcel GENTET a l'intention de vendre sa parcelle boisée cadastrée ZX 35 d'une surface de 1 840 m² située sur la commune au lieu-dit « Les Taillis Feuillus ».

La commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence au prix et conditions ci-après :

- le prix de vente est fixé à 500 €.

La parcelle étant grevée d'espaces boisés classés, le conseil municipal décide, à l'unanimité, que la commune se porte acquéreur de la parcelle au prix indiqué auquel s'ajouteront les frais inhérents à cette acquisition.

LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA COMBE

Suite au bornage du futur lotissement « les Hauts de la Combe », il a été constaté qu'une partie d'un chemin communal borde le lotissement. Jean-Emmanuel CHARRIAU présente le plan de bornage et précise qu'il est nécessaire de déclasser une partie de ce chemin afin de pouvoir l'intégrer au futur lotissement. La surface concernée est d'environ 229 m², composée d'une haie bordant ce chemin.

Le conseil municipal décide de procéder au déclassement de la partie concernée et de l'intégrer dans la surface à lotir.

SYDELA – GROUPEMENT ACHAT ÉNERGIE

Monsieur Philippe PARAIS expose le souhait du SYDELA de la mise en place d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergie (gaz et électricité).



la Vie Municipale

L'échéance du contrat d'électricité étant le 31/12/2022, la consultation doit se faire plus en amont afin de pouvoir effectuer le renouvellement du marché au 01/01/2023 dans les meilleures conditions.

Les élus acceptent, à l'unanimité, la signature de cette nouvelle convention.

SYDELA – EXTENSION RÉSEAUX – 2 LES FOSSES

Dans le cadre du permis de construire de Monsieur LAIGLE, relatif à la transformation d'un bâtiment en habitation au lieu-dit 2 Les Fosses, une extension du réseau électrique et du réseau téléphonique sont nécessaires pour alimenter ce bâtiment.

Compte tenu que la construction de ces réseaux est sous la maîtrise d'ouvrage du SYDELA, un accord de participation financière des travaux, s'élevant à 7 614,29 € dont 4 857,43 € à la charge de la commune, a été validé.

Cette extension de réseau concernant uniquement cette habitation (aucune habitation future ne pourra être concernée par cette extension), Madame la Maire précise que le montant sera refacturé au pétitionnaire. Elle donne lecture de l'accord écrit, entre le pétitionnaire et la commune, pour la prise en charge de l'ensemble des frais.

TEMPS DE TRAVAIL ET ABSENCES DES AGENTS COMMUNAUX

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements publics et collectivités territoriales et un retour obligatoire aux 1 607 heures.

Madame la Maire rappelle qu'aucun régime dérogatoire aux 1 607 heures n'est appliqué dans la collectivité ; toutefois, il convient d'adopter ces règles, par délibération, après avis du comité technique. Les agents administratifs sont soumis à un cycle de travail hebdomadaire de 35 h (sur la base d'un temps complet), sans RTT.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'organisation du temps de travail dans le respect des 1 607 heures.

Madame la Maire propose également, au conseil municipal, de prévoir la possibilité d'accorder au personnel de la collectivité, sous réserve des nécessités liées au service, les autorisations d'absence pour les événements familiaux suivants :

AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (en nombre de jours)

	MARIAGE	PACS	DÉCÈS	MALADIE GRAVE / HANDICAP
AGENT	5	3		
ENFANT	2	1	5	2
CONJOINT - CONCUBIN - PACSÉ			5	
PÈRE - MÈRE - BEAU-PÈRE - BELLE-MÈRE			3	
PETIT-ENFANT			3	
FRÈRE - SŒUR			3	
BEAU-FRÈRE - BELLE-SŒUR			1	
ONCLE - TANTE - NEVEU - NIÈCE			0,5 (*)	

(*) cette durée peut éventuellement être augmentée pour tenir compte d'un trajet important

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, les propositions.

RÉGIE DÉPENSES INTERNET

Madame la Maire informe les élus que la régie « dépenses internet » a été appelée à utiliser de nouveaux comptes d'imputation pour les achats réalisés sur internet. Il conviendrait donc de procéder à une modification de l'article 3 de la délibération 18 du 18/02/2020 relative à la constitution d'une régie d'avances pour les dépenses internet.

Elle donne lecture de cette délibération et propose de modifier cet article 3 avec l'ajout de nouveaux comptes d'imputation. À l'unanimité, les membres du conseil municipal valident cette modification.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Foyer des jeunes – protection du local

Afin de sécuriser le local jeunes, Madame la Maire propose la protection de ce local pour un montant mensuel de 32 €. Les élus valident cette proposition.

Fête de la musique le 25 juin 2022

Madame Sabrina JAUNET informe le conseil municipal sur l'avancement de l'organisation de la fête de la musique en association avec la société musicale « La Stéphanoise ». Le feu d'artifice sera tiré à 23 h 00 au plan d'eau ; les entrées du Moulin, du pas d'âne et du chemin situé rue de l'Étang seront bloquées pour des questions de sécurité. Pour cela, il est fait appel aux membres du conseil municipal. Elle rappelle également la nécessité de fauchage de la zone de tirage du feu d'artifice.

Organisation des élections législatives

Madame la Maire rappelle que les élections législatives du 12 et 19 juin se tiendront dans la salle du conseil située à la mairie.

Église

Les tableaux intitulés « La Pentecôte » et « Le Rosaire » ont été réinstallés dans l'église. La collectivité remercie chaleureusement les donateurs et les mécènes qui ont contribué à la restauration de ces œuvres.

Marché

Le marché se tiendra dorénavant le 1^{er} et le 3^{ème} vendredi du mois de 17 h à 20 h.

la Vie Municipale

5 JUILLET 2022

SYNTHÈSE

Le cinq juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARRAIS Philippe.

EXCUSÉS : Madame TERRIEN Agnès, Messieurs ECOMARD Paulin, LE ROUZIC Ludovic, PARRAIS Bruno.

Madame Virginie SORIN a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 07 juin 2022.

PRÉSENTATION CHARTE FORESTIÈRE

Mme DESPREZ, agent de la communauté de communes, est intervenue pour la présentation de la Charte Forestière. La Charte Forestière a pour objectif, sur un territoire donné, de permettre la rencontre entre l'ensemble des acteurs liés à la forêt (élus, filière forêt-bois, tourisme, usagers...) pour définir un programme d'actions valorisant les espaces forestiers. Elle prend en compte tous les usages de la forêt : économique, environnemental et social.

En élaboration depuis décembre 2020 sur la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, ses objectifs sont :

- d'encourager les propriétaires à gérer durablement leurs forêts,
- de favoriser le développement d'une filière forêt-bois locale,
- de prendre en compte la multifonctionnalité de la forêt, comme le stockage du carbone, la protection de la biodiversité et l'accueil des activités comme la chasse ou la randonnée.

SAUR – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – ASSAINISSEMENT 2021

La commune a confié la gestion du service assainissement à la SAUR via un contrat d'affermage. Ce délégataire doit transmettre un rapport annuel retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Monsieur Philippe PARRAIS présente les chiffres clés de ce rapport :

- 36 239 m³ assujettis à l'assainissement,
- 418 branchements raccordés.

Il informe que le montant de 46 829,74 € HT, versé par la SAUR à la commune sur l'année 2021, comprend une partie des abonnements et des consommations, desquelles sont déduites les régularisations d'impayés. Il ajoute que le fonctionnement de la station est conforme.

Après cet exposé, le conseil municipal adopte le rapport 2021 à l'unanimité.

RÉVISION DU PLU – Cabinet A+B Environnement

Le bureau d'études chargé de la révision du PLU a engagé une procédure de liquidation judiciaire à compter du 29 juin 2022. Les réunions de juin et juillet ont donc été annulées. Madame la Maire informe les élus qu'une recherche active d'un nouveau cabinet est en cours. De nouvelles informations seront apportées en septembre.

PACTE POUR LA RURALITÉ

Madame la Maire informe les élus que Monsieur Olivier BARIL est le futur acquéreur du commerce d'alimentation situé sur la commune et précise que celui-ci a fait part de sa volonté d'amélioration et de modernisation du local (vitrines et façade incluses).

Dans le cadre du « Pacte pour la ruralité », les artisans-commerçants peuvent prétendre à une subvention régionale si l'implantation ou la modernisation de leur activité se situe dans les communes identifiées en situation de « fragilité commerciale ». La commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte figure sur la liste des communes éligibles.

Madame la Maire explique également que l'aide régionale est conditionnée à une aide de la commune qui doit être à hauteur maximale de 3 % de la subvention régionale et d'un minimum de 90 €. À cela, elle ajoute que la commune sera sollicitée, par la région, à verser une aide financière uniquement si l'entreprise procède directement à une demande de subvention auprès de la région et que celle-ci valide le dossier.

Elle propose donc, aux élus, de définir le montant de la subvention afin de permettre à Monsieur Olivier BARIL de pouvoir bénéficier d'une aide régionale. Compte tenu de la volonté des élus de maintenir l'activité économique sur la commune, il est décidé, à l'unanimité, de verser une subvention de 500 €.

MISE EN PLACE DES CHÈQUES CESU

L'espace jeunes compte, à ce jour, plus de 35 inscrits 11/17 ans ; certains parents ont sollicité, comme moyen de paiement, les chèques emplois services universels (CESU).

Les chèques CESU permettent de régler les factures d'une prestation fournie par un organisme agréé ou par une structure d'accueil collectif. Il est donc ici possible de régler les factures provenant des services du périscolaire et de la maison des jeunes.

Les membres du conseil municipal décident d'accepter, à compter du 1^{er} septembre 2022, les CESU préfinancés en qualité de titre de paiement pour les structures communales : périscolaire et espace jeunes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Information déploiement fibre

Monsieur Philippe PARRAIS relate les informations données par la société AXIONE lors de la 1^{ère} réunion de déploiement de la fibre optique sur la commune de Saint-Etienne-de-Mer-Morte (achèvement pour fin 2023). Il précise également les positions des armoires fibre prévues sur la commune :

- l'armoire de rue SRO (Sous Répartiteur Optique), sur le parking contre le mur du cimetière, entre l'arbre et les conteneurs à verre,
- l'armoire 03, sur le parking du cimetière, à côté de l'armoire existante (500 foyers),
- l'armoire 04, après le passage piéton rue du Falleron (500 foyers).



la Vie Municipale

Les villages seront, quant à eux, alimentés par les réseaux aériens existants.

Le département et Fibre 44 organiseront une réunion publique d'information courant second semestre 2022.

Filet city stade

Après rencontre avec l'entreprise SCLA-Côte Ouest au city stade, Madame la Maire informe que le montant final du devis est de 3 898,77 € HT.

Contrôle des jeux extérieurs

Le city stade, les jeux du plan d'eau, de la cour de l'école publique et de l'espace vert situé entre la salle de sport et l'école privée ont été vérifiés par l'entreprise CBR Contrôle afin de s'assurer que ces équipements sont conformes

aux exigences de sécurité. Trois structures situées à l'aire de jeux du plan d'eau sont jugées dangereuses et doivent être mises hors service dans l'attente d'une réparation ou d'une suppression : la structure toboggan (pont de singe), la balançoire et le tourniquet. Madame la Maire précise que ces équipements datent de 2005.

Département - état des routes

Un état des routes départementales traversant la commune a été établi avec le département. La détérioration de la rue de Nantes a été constatée. Il est également envisagé la mise en place d'une chicane expérimentale rue de de la Tour. Il est proposé une inversion de la priorité rue des Vallées afin de faciliter la lecture des voies. La voie ayant l'obstacle ne sera plus prioritaire.

6 SEPTEMBRE 2022

SYNTHÈSE

Le six septembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARRAIS Bruno, PARRAIS Philippe.

EXCUSÉS : Madame BLANCHARD Maryline, Messieurs BIRON Dominique, ECOMARD Paulin, LE ROUZIC Ludovic.

Monsieur Nicolas GEORGET a été nommé secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 05 juillet 2022.

STATION ÉPURATION

Monsieur Philippe PARRAIS rapporte les éléments apparaissant dans le courrier de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) sur la conformité du système d'assainissement pour l'année 2021. La station est conforme ; quelques dysfonctionnements sont cependant relevés :

1. le déversoir, en tête de station, enregistre un trop-plein de 8 % jugé excessif. Le déversement se dirige vers le Falleron ne contribuant pas à la protection du milieu récepteur,
2. entretien des filtres plantés de roseaux : envahissement de végétaux indésirables. Une opération de désherbage est programmée par la SAUR,
3. dispositif de déphosphatation pas assez efficace. La SAUR doit transmettre des propositions.

La commune doit soumettre, à la police de l'eau, un plan d'action visant à réduire significativement les volumes de déversement. La commission « réseaux » va engager un travail permettant de répondre au mieux aux attentes de la DDTM.

Deux actions sont envisagées :

- le géoréférencement des réseaux eaux pluviales afin de détecter les éventuels déversements dans le réseau eaux usées,
- la consultation d'un bureau d'études pour des propositions de solution afin de réduire la quantité des eaux parasites dans le réseau eaux usées.

TRAVAUX RUE DU MARAIS ET RUE DES BRANDES

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU informe de la réception des travaux fin juillet pour les travaux de terrassement voirie (BAUDRY et CROCHET). Des réserves ont été émises : finition du stabex, colliers réfléchissants sur les potelets bois, fixation des lisses horizontales, fixation des panneaux sur les candélabres...

Celles-ci doivent être levées d'ici la fin octobre 2022. La réception des matériels d'éclairage public réalisés par le SYDELA a également été effectuée avec quelques réserves.

TRAVAUX CITY STADE

Madame la Maire communique sur le planning de fin de travaux :

- pose filet pare ballon semaine 39,
- réalisation enduit des murs semaine 42,
- mise en place des jeux jardins enfants derrière la bibliothèque semaine 46,
- plantations et clôtures semaine 47.

Il est demandé de supprimer l'éclairage nocturne sur le candélabre situé près du city stade, ceci afin de limiter l'utilisation tardive de celui-ci.

La commission « enfance jeunesse sport » doit engager un travail sur la rédaction du règlement d'utilisation du city stade.

CONVENTION PAUSE MÉRIDIENNE 2022/2023 CHOLTIÈRE/BASKET

Madame la Maire rappelle aux élus qu'un animateur de l'association de basket « Choltièrre Paulx Mer Morte » participe, sur le temps de pause méridienne, à l'accompagnement des enfants au restaurant scolaire et à la surveillance de cour. Ce temps réalisé chaque midi est à la charge de la commune. La convention de partenariat entre l'association de basket « Choltièrre Paulx Mer Morte » et la commune permet de proposer un seul contrat à l'agent, moyennant un versement du montant établi chaque trimestre selon le relevé d'heures effectuées. Cette convention doit être renouvelée ; les membres du conseil municipal valident à l'unanimité.

I la Vie Municipale

INSTALLATION CLASSÉE – GAEC SAINTE MARIE DES PINS

Madame la Maire présente, aux membres du conseil municipal, la demande d'enregistrement, présentée par le GAEC SAINTE MARIE DES PINS, pour un élevage de 220 vaches laitières, de génisses et de 70 mâles en engraissement sur la commune de Froidfond (85300), situé sur les deux sites d'exploitation à Sainte Marie des Pins et à La Croix.

Elle donne la parole à Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU qui précise que cette installation est soumise à l'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et nécessite une consultation du public suite au changement de catégorie de « sous déclaration » à « sous autorisation ». Il informe que la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte est concernée par l'épandage des effluents de l'élevage et que le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC SAINTE MARIE DES PINS.

INSTALLATION CLASSÉE – GAEC DU BARIL

Une deuxième demande d'enregistrement est présentée par le GAEC DU BARIL, dont le siège social est situé au lieu-dit « Le Baril » à Machecoul-Saint-Même, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter l'effectif de vaches laitières à 235. Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU indique que cette demande est similaire à la précédente et que la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte est concernée par le projet puisqu'une partie de son territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre du projet. En effet, 1 des 4 sites d'élevage est situé au lieu-dit « La Martinière » à Paulx.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable sur cette demande d'enregistrement.

MODIFICATION DU PLU – COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE

La commune de la Limouzinière demande un avis sur la modification simplifiée n°1 de leur PLU afin de procéder à de légères modifications d'éléments. Avant l'ouverture d'une consultation des Limouzins prévue au mois d'octobre, le projet de modification simplifiée nous est notifié en qualité de personnes publiques associées.

Les modifications apportées n'ayant pas d'impact sur les habitants ni/ou sur les parcelles limitrophes à la commune, les membres du conseil n'émettent aucune observation.

PLU COMMUNAL

Concernant l'avancement du PLU de la commune, Madame la Maire indique que les vacances estivales n'ont pas été propices à la recherche d'un autre cabinet pour la reprise de la révision. Plusieurs organismes sont sollicités pour un accompagnement dans cette recherche.

FONDATION DU PATRIMOINE – LANCEMENT COLLECTE DE DONS

Madame la Maire informe que le dossier des tableaux de l'église est soldé. Une nouvelle collecte de dons sera lancée par la Fondation du Patrimoine pour les travaux du clocher. Ouvert à l'ensemble de la population : le mercredi 14 septembre, à 10 heures, aura lieu la descente de la petite cloche. Un verre de l'amitié sera servi à la suite de cette action. La cloche sera exposée dans l'église à l'occasion de la journée du patrimoine prévue le 17 septembre prochain.

Concernant les travaux de restauration des chaînages du clocher, ceux-ci doivent être réalisés par la société SORENOV et sont prévus à compter de fin septembre 2022 pour une durée de 4 mois. Un échafaudage avec filet sera mis en place.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public

Monsieur Philippe PARAIS informe du retard des travaux puisque la première tranche prévue pour cet été n'a pas encore commencé. Il indique que le matériel arrive la semaine 38 pour une installation semaine 39.

Il informe également que le SYDELA sollicite la commune pour diminuer la consommation électrique. Il est préconisé d'éteindre les lumières la nuit pour cet hiver. Dans un souci de préservation des ressources, Monsieur Philippe PARAIS précise que l'entreprise Eiffage, en charge de l'entretien de l'éclairage public, programmera l'horloge pour une extinction des lumières la nuit, lors de sa visite annuelle avant la Toussaint.

La question de la sécurité lors des manifestations dans les salles des fêtes ou de sport a été soulevée. Des renseignements seront pris par Monsieur Philippe PARAIS pour évaluer la possibilité et le coût d'un éclairage isolé.

Journée du patrimoine

Madame Sabrina JAUNET communique sur l'organisation de la journée du patrimoine du 17 septembre prochain. Le rendez-vous avec Monsieur Maurice BARIL est fixé à 15 heures, devant l'église, pour se laisser porter dans un récit historique des tableaux « La Pentecôte » et « Le Rosaire » récemment revenus de restauration. Une exposition de photos avant et après mettra en évidence le travail réalisé. Des photos intérieures du clocher seront également affichées et la petite cloche sera exposée. Des panneaux réalisés par l'entreprise BODET, en charge de la restauration des campanaires, permettront également de connaître leur histoire.

Le cimetière

Madame la Maire précise qu'un nettoyage du côté gauche du cimetière a été engagé. Un relevé des tombes non entretenues va être à nouveau réalisé courant septembre afin de solliciter les ayants droit, par l'envoi d'un courrier, à venir les nettoyer.

La journée de nettoyage du cimetière est programmée le samedi 22 octobre à 9 heures et l'appel aux bénévoles est lancé.

Concernant les jardinières situées à l'entrée du cimetière, celles-ci étant cassées, elles seront déposées et remplacées par une plantation en pleine terre.

Illuminations de Noël

Madame Sabrina JAUNET informe que le dernier achat des illuminations de Noël est arrivé. Pour cette année, il s'agit du renouvellement de la guirlande de 30 mètres fixée sur le bâtiment de la bibliothèque.

Effectifs écoles

Madame la Maire donne le nombre d'élèves pour la rentrée scolaire 2022/2023 :

- 38 élèves, répartis sur 2 classes, à l'école Arc-en-Ciel sous la direction de Madame Romane ROCHE,
- 140 élèves, répartis sur 6 classes, à l'école Sainte-Marie sous la direction de Madame Annabelle COSSAIS.



la Vie Municipale

Marché local

Interrogé sur la pérennité du marché compte tenu de la baisse de fréquentation, le conseil propose d'organiser prochainement un échange avec les commerçants afin de connaître leurs attentes.

Rue de la Tour

A titre expérimental, une chicane sera installée rue de la Tour. Préconisée par le département, elle devrait permettre de sécuriser les riverains qui sortent du lotissement « Monnier ».

4 OCTOBRE 2022

SYNTHÈSE

Le quatre octobre deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames GALLAIS Véronique, LACHAUD Elsa, Messieurs BIRON Dominique, GEORGET Nicolas.

ABSENT : LE ROUZIC Ludovic.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

Présentation de « L'ILLUSTRATION DES POSSIBLES » par M. LEON du CAUE.

Phase 2 de la convention relative à l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique avec le CAUE : « imaginer et orienter ».

La phase 1 « balade urbaine » s'était déroulée en octobre 2021.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

GRAINE D'ENVIES

Madame la Maire précise qu'un soutien financier, à l'association GRAINES D'ENVIES, permet, aux familles stéphanoises des enfants de 3 à 11 ans, de bénéficier du même tarif que celles des enfants de Paulx. Lors du précédent mandat, il avait été évalué une participation financière annuelle de la commune d'environ 8 000 € pour l'accueil des enfants stéphanois au centre de loisirs de Paulx pendant les vacances et les mercredis. Il avait également été convenu que le versement de cette participation financière devait se faire en deux temps :

- 1^{er} versement pour un montant de 60 % de la participation sur la base des 8 000 €, soit un montant de 4 800 €,

- 2^{ème} versement du solde évalué selon le rapport et le bilan financier de l'année fournis par l'association.

Madame la Maire informe qu'à ce jour, malgré diverses relances, l'association Graine d'Envies n'a fourni aucun rapport ni bilan financier pour l'année 2021/2022. À ce titre, le solde n'a pu être versé.

Pour cette nouvelle année 2022/2023, le 1^{er} versement n'a pu être effectué car la trésorerie de Pornic demande une délibération du nouveau conseil municipal élu en 2020. Il est proposé de verser une participation financière, à l'association « Graine d'Envies », d'un montant de 4 800 € correspondant au 1^{er} versement établi comme précédemment.

À l'unanimité, les élus valident l'émission de la nouvelle délibération.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2023

Les services de la SAUR souhaitent savoir si la commune envisage une modification tarifaire de la redevance assainissement pour l'année 2023.

Monsieur Philippe PARAIS informe le conseil qu'il n'y aura pas d'engagement de travaux sur la station dans l'immédiat et qu'il n'y a donc pas d'obligation d'une augmentation tarifaire. Il propose le maintien des tarifs. Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs 2022, soit une redevance d'assainissement à 1,15 € par m³ d'eau consommé et un montant de l'abonnement à 19 € pour l'année 2023.

Monsieur Philippe PARAIS indique qu'une réponse aux observations énoncées dans le courrier de la DDTM a été envoyée indiquant qu'un travail de la commission est engagé, notamment pour la réalisation du schéma directeur des eaux usées.

RÉVISION DU PLU

Madame la Maire ajourne ce dossier au prochain conseil. Elle précise que 2 cabinets sur les 4 sollicités ont répondu à la demande mais que la dernière offre n'a été reçue qu'en fin d'après-midi, ne permettant pas l'analyse avant présentation.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Des mobilisations ont été mises en place, sur notre territoire, pour informer la population et répondre au mieux aux besoins des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles. Madame la Maire présente les actions principales de ce contrat local qui prendra effet à l'issue de sa signature, soit le 15 novembre prochain :

- action 1 : définir les modalités de travail partenarial, renforçant la coordination des acteurs et professionnels concernés, en vue de favoriser une réponse de proximité aux victimes de violences sexuelles et sexistes,

- action 2 : élaborer des outils et des actions pour appuyer ce travail partenarial,

- action 3 : mettre en place des actions spécifiques au CLPSD/CISPD concerné, complémentaires à l'action départementale, visant à une plus grande fluidité dans le parcours de sortie de violences.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, la signature de ce contrat local. Une exposition est organisée du 07 au 12 novembre 2022 à la Distillerie des Initiatives à Machecoul et du 14 au 18 novembre 2022 à la bibliothèque municipale de Legé.

DOSSIERS POUR INFORMATION

ESPACE JEUNES – BILAN ÉTÉ

Un point d'étape a été réalisé avec Slavina PENEAU (responsable de l'espace jeunes) et l'IFAC. Une grande satisfaction ressort de ce bilan de par une fréquentation en corrélation avec l'enquête menée au préalable auprès des parents et des jeunes de la commune. Durant les vacances estivales, nous comptabilisons 225 participations. En période scolaire, le mercredi est la journée qui enregistre le plus grand nombre de présents, puis le samedi, suivi de plus loin du vendredi. 50 jeunes sont actuellement inscrits à l'espace jeunes.

I la Vie Municipale

Madame la Maire précise que le moulin a été très apprécié par les jeunes lors des fortes chaleurs. Compte tenu de cet engouement pour ce lieu, une estimation des travaux, nécessaires à un classement de ce bâtiment en ERP, va être demandée. Une recherche de subventions sera également engagée.

Etant donné la fréquentation importante de l'espace jeunes, la commune pourrait solliciter la CAF dans le cadre d'une nouvelle aide au fonctionnement : la PS Jeunes. Ce financement a pour objectif de soutenir les structures jeunesse. Il permettrait de faire évoluer l'offre en direction des jeunes, de développer des partenariats locaux autour de la jeunesse...

Les jeunes participent à l'organisation du concert caritatif pour l'Ukraine organisé le vendredi 28 octobre avec la réalisation et vente de gâteaux.

Madame la Maire présente enfin aux élus les actions que les jeunes souhaitent engager (projet graff, tournoi de palets, course de caisses à savon...).

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Monsieur Philippe PARAIS avise le conseil que la société TE44, anciennement SYDELA, invite les collectivités à participer à la sobriété énergétique, recommandée par l'État, notamment sur l'éclairage public. TE44 préconise l'arrêt des permanents la nuit. Après débat, il a été décidé :

- d'éteindre l'éclairage public de 21 heures à 6 heures 30.
- de ne plus avoir d'éclairage permanent sur la commune.

La commune étant dans une phase de rénovation de l'éclairage public, il y aura des phases transitoires.

Le délai des illuminations de Noël a été raccourci de 15 jours avec le souhait d'un éclairage du 15/12 au 07/01.

Concernant l'éclairage extérieur de la salle des Vallées, celui-ci va être revu pour faciliter l'accès jusqu'au parking.

TRAVAUX DU CLOCHER

Madame la Maire fait état de l'avancement des travaux :

- l'échafaudage en façade arrière du clocher a été monté pour une prise des cotes,
- le changement des pierres de chaînage débutera en semaine 45.

QUESTIONS DIVERSES

CONCERT

Madame Sabrina JAUNET informe les élus qu'un concert caritatif de rock, en solidarité pour l'Ukraine, est organisé le vendredi 28 octobre à la salle des sports. L'amicale des sapeurs-pompiers et l'équipe « loisirs » de Choltièrre Paulx Mer Morte Basket organiseront le bar. L'équipe de l'espace jeunes proposera gâteaux faits par ses soins et confiseries. Les bénéfices iront à la Croix Rouge pour l'opération Solidarité Ukraine.

CIMETIÈRE

Madame la Maire indique que, dans un souci de maintenir le cimetière agréable et après visite sur place, des courriers ont été envoyés fin septembre, aux concessionnaires ou ayants droit connus, pour une demande d'entretien régulier de leur concession privée. Une recherche des ayants droit est également en cours pour les emplacements à échéance perpétuelle.

Elle rappelle également la matinée citoyenne prévue le samedi 22 octobre à partir de 9 heures pour le nettoyage de ce lieu de recueillement.

8 NOVEMBRE 2022

SYNTHÈSE

Le huit novembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Madame LAUTRU Emmanuelle, Messieurs GEORGET Nicolas, PARAIS Bruno.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA

Monsieur Philippe PARAIS expose, au conseil municipal, que la dénomination sociale du SYDELA (Syndicat Départemental d'Énergie de Loire-Atlantique) a été modifiée et approuvée en faveur de TE 44 (Territoire d'Énergie Loire-Atlantique) par le comité syndical du SYDELA.

De plus, pour clarifier les compétences transférées au SYDELA, il est créé une annexe n°3 permettant de lister l'ensemble des membres du syndicat par type de compétence transférée. Il est donc nécessaire d'engager une modification statutaire pour prendre en compte les changements précisés.

Les membres du conseil approuvent, à l'unanimité, la nouvelle dénomination sociale du syndicat ainsi que les nouveaux statuts du SYDELA.

RÉVISION DU PLU – CHOIX DU NOUVEAU BUREAU D'ÉTUDES

Suite à la défaillance (liquidation judiciaire) du bureau d'études « A+B Environnement » courant juillet 2022, il est nécessaire de recourir à la désignation d'un nouveau bureau d'études permettant la finalisation de la révision du PLU.

Comme évoqué lors du précédent conseil, Madame la Maire présente les devis des deux bureaux d'études ayant répondu favorablement à notre demande, sur cinq sociétés sollicitées. Elle précise que les devis sont composés de plusieurs phases dont celle de l'appropriation du premier travail réalisé avec le bureau d'études « A+B Environnement » :



I la Vie Municipale

- le devis de « Futur Proche », société basée à Saint-Herblain, s'élève à 27 724 € HT, plus un tarif de réunions supplémentaires éventuelles,
- le devis de « Auddicé », société basée à Saumur, s'élève à un montant total de 39 570 € HT.

Madame la Maire ajoute que la société « Futur Proche », présentant la tarification la moins élevée, a par ailleurs fait l'objet de bons retours des communes l'ayant sollicitée. La proximité du cabinet est également un atout pour les futurs échanges.

Les élus après discussion votent, à l'unanimité, pour le cabinet « Futur Proche ».

Madame la Maire ajoute que, dans le cadre de la révision du PLU, une expertise écologique et une étude de caractérisation des zones humides pourraient être proposées en missions complémentaires.

TARIFS LOCATION DES SALLES 2023

Comme chaque année, les tarifs de location des salles communales sont révisés pour l'année suivante. Une proposition d'une augmentation de 2 % est présentée aux élus qui valident, à l'unanimité, ces nouveaux tarifs (voir page 47).

Cette année malheureusement, constatant des manquements au nettoyage de la salle, des abords et de la vaisselle ainsi qu'une casse plus fréquente de celle-ci, Madame la Maire propose de mettre en place 2 chèques de caution. Ceux-ci seront demandés au moment de la réservation :

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| 1. CAUTION SUR LA VALEUR DU MATÉRIEL | 1 000 € |
| 2. CAUTION POUR LE NETTOYAGE NON FAIT | 150 € |

Afin d'avoir un effet plus incitatif à la bonne utilisation de la salle, les membres du conseil valident, à l'unanimité, la mise en application de ces chèques de caution.

DOSSIERS POUR INFORMATION

DOSSIER DETR/DSIL 2023/2024

Une réunion, dans le cadre du CRTE, est prévue fin novembre avec la communauté de communes et le département permettant de prendre connaissance des différents axes retenus pour les subventions DETR, DSIL. Plusieurs projets sont évoqués tels que le logement d'urgence et l'aménagement ERP (Etablissement Recevant du Public) du Moulin.

LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA COMBE – Avancement du dossier

Suite à la réunion en préfecture, ce jour, sur le dossier de la loi sur l'eau concernant le permis d'aménager du lotissement « Les Hauts de la Combe », Madame la Maire informe qu'il est demandé une compensation surfacique à hauteur de 200 % car le projet de compensation est envisagé sur le bassin versant du Tenu alors que le projet du lotissement se situe sur le bassin versant du Falleron. Le travail se poursuit avec le cabinet ACCETE pour répondre aux exigences de la DDTM.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

BULLETIN MUNICIPAL

Madame Sabrina JAUNET informe les élus que le bulletin est en cours de finalisation. Il est prévu qu'il soit distribué en fin d'année comme habituellement.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration de la victoire et de la paix pour le 104^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918 se déroulera le dimanche 13 novembre. La municipalité et l'UNC-AFN invitent la population à participer au défilé vers le monument aux morts à 10 h 30, suivi d'un vin d'honneur à la salle des Vallées offert par la municipalité.

DATES DES VŒUX DE LA MAIRE ET DU REPAS DES AÎNÉS

La traditionnelle cérémonie des vœux de la maire se déroulera le dimanche 8 janvier 2023 à 11 h dans la salle des Vallées ; toute la population stéphanoise est invitée à ce moment de convivialité et de rencontres ainsi que les habitants des communes voisines participant à la vie stéphanoise. Une galette des rois sera, comme les années passées, offerte aux habitants.

Le repas des aînés sera organisé le mardi 10 janvier dans la salle des Vallées. Pour cela, les personnes nées en 1953 et avant, ainsi que leur conjoint, recevront un courrier d'invitation. Madame La Maire avise le conseil de la participation de Monsieur Robert CHAUVET et de Madame France-Lise LE CALVEZ pour l'animation du repas.

COLIS DE NOËL

Les colis de Noël seront distribués aux Stéphanois âgés de plus de 90 ans ou en maison de retraite par les membres du CCAS. La commande est passée auprès du commerce local.

CIMETIÈRE

La journée de nettoyage organisée le samedi 22 octobre s'est déroulée dans l'efficacité et la bonne humeur. Madame la Maire remercie toutes les personnes présentes ainsi que les familles ayant répondu si rapidement aux courriers envoyés précédemment pour une demande d'entretien des concessions privées.

CONCERT

Madame le Maire remercie chaleureusement toutes les personnes ayant participé à l'organisation du concert caritatif de rock en solidarité pour l'Ukraine. Madame Sabrina JAUNET précise que 550 entrées ont été comptabilisées. Un chèque de 3 032,37 € sera prochainement remis à la Croix Rouge « Opération Solidarité Ukraine ».

FIBRE

Monsieur Philippe PARRAIS informe les élus du déploiement, par le département, de la fibre optique sur la commune. Passant dans les fourreaux enterrés en cœur de bourg, la fibre est déployée sur le réseau existant dans la campagne. Dans un souci de déploiement exhaustif sur la commune, il est nécessaire d'élaguer, avec une distance réglementaire, certaines haies identifiées par le département. Cela représente un linéaire de 10 km. La commune ayant conscience que certains propriétaires n'auront pas la possibilité technique et/ou financière de réaliser cet élagage, il est proposé, au conseil, qu'exceptionnellement, la commune prenne en charge le coût de cette opération. L'entretien sera, par la suite, à la charge des propriétaires. Une réunion publique est organisée, avec les propriétaires concernés, le vendredi 18 novembre 2022.

A l'appui des devis, une décision pourra être prise au prochain conseil.

I la Vie Locale

Bibliothèque Municipale

La lecture est un moyen d'information, de formation mais aussi de loisir et de plaisir. Elle constitue une porte ouverte sur le monde pour les plus jeunes comme pour les aînés. La bibliothèque en est un relais et est aussi un lieu de vie, de convivialité et de rencontres.

Un lieu à découvrir ou à redécouvrir en 2023 !



En 2022, la bibliothèque municipale A.B.C. a accueilli trois bénévoles. Grâce à ces nouveaux membres, l'organisation s'en trouve facilitée et répartie en commissions pour répondre, au plus près, à la demande de nos lectrices et lecteurs.

Outre les permanences pour le public ou les scolaires, les bénévoles oeuvrent dans l'ombre en commissions :

- animations,
- équipement des livres,
- budget,
- achat des livres,
- catalogage et navettes.

Ce fonctionnement était indispensable pour l'arrivée prochaine de la mise en réseau des bibliothèques.

En effet, un réseau des bibliothèques « Sud Retz Atlantique » se constitue : ce sont donc les bibliothèques des communes de Corcoué-Sur-Logne, Legé, Machecoul-Saint Même, La Marne, Paulx, Touvois, Saint-Etienne-de-Mer-Morte et Saint-Mars-de-Coutais qui mettent en commun des collections sur un logiciel unique, lié à un nouveau **portail Internet** (<https://bibliotheques.sudretzatlantique.fr/>).

Sur ce dernier, accessible à tous, les collections des **9 bibliothèques** du territoire peuvent être découvertes. Cette évolution technique a pour objectif de permettre, aux lecteurs de la commune et des autres communes, d'emprunter et de retourner un livre dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. Il leur sera surtout possible, via le portail ou à l'accueil de leur bibliothèque, de réserver un livre, quelle qu'en soit la bibliothèque propriétaire, pour le retirer dans leur commune grâce à la rotation hebdomadaire d'une **navette intercommunale**.

Aux 4 000 documents de la bibliothèque municipale, s'ajoutent, ainsi, plus de **50 000 documents empruntables**.



La mise en place progressive de ce fonctionnement doit prendre sa pleine mesure au **début de l'année 2023**. Elle s'accompagnera d'évolutions dans les modalités d'emprunt des livres.

Si la communauté de communes supervise cette mise en réseau, la bibliothèque reste municipale et les lecteurs continueront d'y retrouver toute la **proximité** qu'ils apprécient grâce au dynamisme de l'équipe de bénévoles qui en assure le fonctionnement quotidien. Pour la suite, cette mise en réseau pourra permettre d'enrichir encore davantage les **collections** mais aussi de travailler sur des **animations communes** afin de diversifier toujours plus les propositions de la bibliothèque.



Les temps forts de l'année 2022 :

- février : atelier autour de papiers recyclés contenant des graines animé par une plasticienne, Séverine Coquelin,
- avril : vente de livres d'occasion lors du marché des producteurs – en avril 2023, nous souhaitons réitérer cette opération,
- avril : lecture aux enfants par la commission animation,
- vacances de la Toussaint : lecture et atelier pour les enfants par la commission animation,
- continuité du partenariat avec les écoles Arc-en-Ciel et Sainte-Marie.

Notre équipe de bénévoles :

Christine BOITEL, Guillaume BOSSUS, Françoise CAVOLEAU, Dominique CAYZELLE, Georgette CHAUVET, Virginie DUPAS, Marie ECOMARD, Vanessa ECOMARD, Maryvonne FLEURY, Eliane GENAUDEAU, Solange GENTET, Christian HERVE, Chantal MEYER, Bruno PARAIS, Yvette PERAUDEAU, Myriam PROU.

Horaires :
Mercredi : 16 h - 18 h
et dimanche : 10 h - 12 h

Contact : 02 40 69 83 57
bibliotheque.semm@orange.fr
<https://bibliotheques.sudretzatlantique.fr>





Activités seniors

La commune propose des activités, pour les seniors, tous les jeudis matin de 8 h 45 à 11 h 30.

Le point de ralliement est la petite salle des Vallées.

Ces activités sont destinées aux personnes de plus de 60 ans habitant la commune :

- diverses randonnées sur la commune de Saint-Etienne-de-Mer-Morte,
- des randonnées sur les communes limitrophes (La Marne, Corcoué, Machecoul, etc...),
- des balades à vélo,
- du basket adapté.

Pour clôturer l'année, avant la pause estivale, une sortie à la Maison du Lac de Bouaye a été organisée.

Au programme de la journée : rando, pique-nique et visite ... sans oublier l'apéritif offert par la municipalité, tout comme le car.



Cette journée fut très appréciée par les participants.

Venez les rejoindre tous les jeudis matin, pour marcher, pédaler, discuter, vous dépenser tout en vous amusant. Bonne ambiance assurée !



Nettoyage du cimetière



Pour la deuxième année, le cimetière a été nettoyé deux fois par une équipe de bénévoles : la première au printemps et la seconde à la Toussaint. C'est en toute convivialité que tous y ont participé, sous la houlette de Claude Ringard, notre paysagiste du Staff Mer Morte. Ce n'est pas moins d'une trentaine de personnes qui s'est présentée aux rendez-vous relayés dans le journal et sur le Facebook de la commune.

Pour garder un cimetière bien entretenu, un courrier a également été envoyé aux propriétaires des concessions afin de rappeler l'importance de l'entretien de chaque parcelle. Ceux-ci ont répondu présents et la municipalité les remercie. Le travail des bénévoles s'en est trouvé facilité, ce qui a permis de retrouver un cimetière propre et accueillant pour les visiteurs en moins de 2 heures 30. Un grand merci aux bénévoles !

la Vie Locale

Embellissement

Après deux ans sans cérémonie pour la remise des prix de l'embellissement en raison du covid, la municipalité a été ravie d'accueillir, le 4 novembre dernier, les lauréats des plus beaux jardins de la commune. Un lilas des Indes leur a été offert.

Nous les remercions pour leur investissement et leur contribution à l'embellissement du bourg et des villages.
« Un simple regard posé sur une fleur et voilà une journée remplie de bonheur. »
Céline BLONDEAU



M. et Mme BARIL Jérémy



M. et Mme ECOMARD Gilles



M. et Mme GARIOU Claude



M. et Mme LORTEAU Jacques



M. et Mme MANAC'H Michel



M. et Mme JAUNET Guy-Noël



M. et Mme RABREAU Maurice



M. et Mme ROGER Vincent



M. et Mme SORET Jean-Marc



M. LAMBERT Stéphane



M. RENAUD Bernard



Mme CHOBLET Béatrice



Mme COOPER Eugénie



Mme FOUGERAY Louissette

État-Civil (du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022)

Naissances (21 naissances)

Seules figurent celles dont les parents ont donné leur autorisation de publication :

Malya SARAN	16 Rue du Marais	12/12/2021
Isaac COELHO DE SOUSA.....	15 Bis L'Errière.....	16/12/2021
Mahé BLANCHARD	1 Rue des Lilas.....	26/12/2021
Thelma FLEURY.....	9 La Billonnière.....	14/01/2022
Thaïs VALAIN	12 L'Ardillais.....	06/02/2022
Maxence MARTIN.....	4 Le Marché Noir	28/02/2022
Haïvy CELTON LE CAM	1 B Les Rondelières	10/04/2022
Romy JAUNET.....	13 La Cité.....	20/04/2022
Maëve DANOIS.....	4 Rue des Vallées.....	27/04/2022
Whitey DILOSQUET.....	1 Rue de l'Église	03/05/2022
Cristiano GONÇALVES OLIVEIRA.....	7 Place Gilles de Rais.....	07/06/2022
Éden BODIN	5 La Bonnetière	20/07/2022
Ylyana QUINTARD.....	2 Rue de l'Étang	20/08/2022
Éden FRIOUX.....	13 Bis La Chevalerie.....	25/08/2022
Youna SOUVIGNÉ KERNÉIS	2 Bis Rue du Côteau	17/10/2022
Kaïs ABRAHAM.....	16 La Cité	01/11/2022
Louna CHAFFOT.....	4 Rue des Colibris	10/11/2022

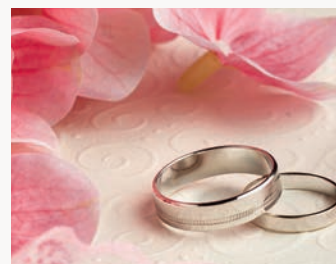
Mariages (4 mariages)

Seuls figurent ceux dont les époux ont donné leur autorisation de publication :

BROSSAUD Erwann et SALAUD Hélène	11/06/2022
NOGUES Emanuel et GUEDON Séverine	11/06/2022
PROU Pascal et BOUCHAUD Céline.....	23/07/2022
LAUGÉE Patrick et AUFFRET Claire	15/10/2022

Décès et inhumations au cimetière (22 décès)

M. BOUILLEZ Christian	5 Rue des Mésanges.....	23/12/2021
M. DUGUÉ Michel	11 La Cité.....	19/01/2022
Mme GABORIEAU épouse CHANTREAU Marie	EHPAD Touvois.....	19/01/2022
Mme ORDRONNEAU épouse JAULIN Etienne	La Groisinière	12/02/2022
M. GUITTENY Georges.....	22 Rue des Vallées	27/03/2022
Mme TOQUET épouse GOUSSOT Nicole	2 Bis rue des Roitelets.....	29/03/2022
Mme JARNY Simone.....	9 Rue des Landes	06/05/2022
Mme GILET épouse BARIL Odette.....	6 Rue des Landes	16/05/2022
M. ORDRONNEAU René.....	Alpes Maritimes.....	07/06/2022
M. GOURMAUD Fernand.....	1 Le Moulin de la Combe.....	09/06/2022
Mme CHAGNEAU épouse GILET Marcelle.....	EHPAD Touvois.....	12/07/2022
M. JIFFRELOT Vincent.....	3 Le Pey	29/07/2022
Mme BARIL épouse BARIL Jeanne.....	EHPAD Rezé.....	13/08/2022
Mme GUIBERT épouse BONIN Marie.....	12 Rue des Landes	15/08/2022
M. CHARRIAU Francis	EHPAD St-Philbert-de-Gd-Lieu.....	09/09/2022
M. EGONNEAU René	EHPAD Bourgneuf-en-Retz.....	13/09/2022
Mme GUÉRIN épouse DUGUÉ Irma.....	EHPAD Touvois.....	17/09/2022
Mme DENIAUD épouse CHARRIAU Marie	10 La Possardière	18/09/2022
Mme VRIGNAUD épouse ALLIENS Jacqueline.....	18 Rue de Nantes	19/09/2022
M. PADIOLLEAU Marcel.....	EHPAD Touvois.....	03/10/2022
M. CHOUIN Edmond.....	11 Rue des Landes	12/10/2022
Mme FREUCHET épouse EVEILLARD Rose	Centre de Cure Machecoul.....	30/11/2022



la Vie Locale

Autorisations de construire (Du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022)

M. LAIGLE Yvan	2 Les Fosses	Changement de destination en habitation
SCI GET	2 Rue de l'Artisanat	Local artisanal et panneaux photovoltaïques
JARNY	19 Bis Rue de Nantes	Modulaires pour bureaux
M. JARNY Alphonse	20 Rue de Nantes	Construction maison d'habitation
M. GASNOT Alain et Mme BARBREAU Christine	14 Rue des Cousserottes	Construction maison d'habitation
M. MARCON Romain	14 bis Rue de Nantes	Construction d'un garage
M. BIZEUL Pierrick	16 bis Rue des Peupliers	Construction maison d'habitation
M. et Mme BOUTIN Paul-Marie	1 bis Bel Air	Construction maison d'habitation
ATLANTIC CONSEIL	4 La Pierre Blanche	Extension Bureau
M. MARQUIS Eric	7 La Poulerie	Construction d'un garage
M. KOKERCUN Enver	14 ter Rue des Peupliers	Construction maison d'habitation
M. LEAUTÉ Gildas	3 Place Gilles de Rais	Surélévation maison d'habitation
M. BRUNETEAU Raymond	6 La Guinefolle	Rénovation et extension maison d'habitation
M. BARRETEAU Freddy et Mme WEISS Neeley	11 Rue des Peupliers	Construction d'un garage
M. BERTAUD Kévin	16 Rue des Cousserottes	Construction maison d'habitation
Mme ROCHER Carole	8 Rue des Colibris	Construction maison d'habitation
EARL Ferme la Guinefolle	La Pièce du Pont	Hangar de stockage et panneaux photovoltaïques
M. MARCHETTI Baptiste et Mme CHEVROTIN Marie	4 Le Tremble	Construction maison d'habitation
M. GILET Steve	1 Rue du Bocage	Extension maison d'habitation et construction d'un garage
M. DESIDERI Jeremy	3 Bel Air	Construction maison d'habitation
M. FAFIN Samuel et Mme ALARD Anaïs	13 La Pierre Blanche	Construction maison d'habitation
Mme RABILLER Angéline	4 Rue des Peupliers	Construction maison d'habitation
Mmes PASQUIER Virginie et BURTY Joanny	1 bis Rue du Bocage	Extension maison d'habitation et construction d'un garage

Déclarations préalables

Mme BOUTIN Paulette	Bel Air	Division parcellaire
M. BOUGEANT Thomas	21 Rue des Mésanges	Modification de façades
M. GIFFARD Serge	11 Rue des Peupliers	Modification de façade
M. MORIO Jonathan	18 Rue du Bocage	Piscine
M. GENTELLE Arnaud	14 Rue des Mésanges	Clôture
OPEN ÉNERGIE	16 Rue du Marais	Panneaux photovoltaïques
Mme POUILLE TESSON Sandrine	32 bis Rue des Vallées	Clôture
Mme BOUCHAUD Sabrina	6 Rue des Brandes	Modification de façades
M. LE BRAS Antoine	3 Rue des Hirondelles	Modification de façade
M. HERVÉ Christian	20 Rue de Nantes	Panneaux photovoltaïques
M. JAUNET Joël	25 Rue de Nantes	Panneaux photovoltaïques
M. ECOMARD Thomas	5 Les Rondelières	Clôtures
Consorts CHOUIN	11 Rue des Landes	Division parcellaire
M. MONNIER Joseph	12 La Cité	Clôtures
M. ECOMARD Gilles	2 La Clairière	Clôtures et portail
M. BRISSON Jean-Yves	31 Rue de Nantes	Clôture et portail
M. GUILBAUD Mickaël	24 Rue de la Tour	Chauffe-eau solaire
OPEN ENERGIE	4 L'Ardillais	Panneaux photovoltaïques
M. GUIET Paul et Mme LEPRETRE Sophie	4 Rue des Acacias	Abri de bois
M. RIVAL Maxime et Mme VASNIER Mélanie	Les Longeais	Modification de façades
M. HÉLIER Thomas	3 Rue des Colibris	Clôture
RÉSERVATION DU PATRIMOINE ÉNERGIE	8 bis Rue du Marais	Panneaux photovoltaïques
Mme BOITEL Christine	3 Impasse des Joncs	Véranda
M. BRISSON Joseph	11 La Pierre Blanche	Division parcellaire
M. TOURNIER Julien	15 La Poullerie	Modification de façade
Mme POUILLE TESSON Sandrine	32 bis Rue des Vallées	Clôture
M. TERRIEN Laurent	2 Impasse des Roseaux	Panneaux photovoltaïques
Mme CHESNEAU Florence	7 Le Martinet	Isolation thermique
M. AUBERT Stéphane	2 La Bonnetière	Clôture
Mme GARREAU Odile	1 La Pierre Blanche	Division parcellaire

Déclarations préalables

M. CREQUER Rudy
M. BEYLSTEIN Jason
M. PADIOU Samuel
SCI POB

15 La Groisinière
7 La Possardière
7 B Rue de Nantes
4 et 6 Rue des Landes

Clôture et modification de façades
Modification de façades
Modification de façade
Modification de façade
et changement enseigne
Clôture
Modification de façades
Modification de façades
Réfection d'un bâtiment
Modification de façade
Arrachage haies et plantations
Clôture
Abri de jardin et terrasse couverte
Clôture
Isolation thermique
Clôture

M. PADIOLLEAU Bertrand
M. BUREAU Alexis
M. MOINARD Alain et Mme TRONEL Sloane
M. GUÉRIN Alexandre
M. PROUX Sylvain
EARL DE LA CAILLETIÈRE
M. MARCON Romain
M. LE BARON Tristan
M. RECOQUILLÉ Christophe
M. ARENA Laurent
M. ECOMARD Alfred

21 B La Mortière
11 Rue de l'Etang
29 L'Errière
6 La Cité
13 La Groisinière
La Cailletière
14 bis Rue de Nantes
6 Rue du Bocage
3 Rue des Acacias
17 La Mortière
12 Rue des Landes

Ouverture Espace Jeunes

Ce lieu a pour vocation de proposer des activités aux jeunes de la commune ou des alentours et ainsi leur permettre de nouer des amitiés tout en créant des projets.

Une structure jeunesse c'est :

Depuis fin mai 2022, l'espace jeunes de Saint-Étienne-de-Mer-Morte a ouvert ses portes près de l'église.

Tous les jeunes entre 11 et 17 ans sont les bienvenus de 14 h à 18 h les mercredis et samedis ainsi que le vendredi, toutes les deux semaines, de 18 h à 22 h hors vacances scolaires.

L'espace jeunes est aussi ouvert durant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, avec une journée en continu le mardi ainsi qu'une soirée le jeudi.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur le site de la mairie ou directement à l'espace jeunes. La cotisation annuelle est de 15 € ; pour les animations, le tarif est adapté selon le quotient familial.

Animations de cet été :

Des animations à rires et sensations telles que la bouée tractée ou encore le Spong Ball, et bien d'autres encore, furent réalisées. Les jeunes ont adoré !

Pour un premier été, ce fut une jolie réussite qui continuera d'évoluer l'année prochaine avec la proposition d'un séjour.

Animations à venir :

Vous avez raté cela ?!

Pas de panique, plein d'autres animations sont prévues pour fin 2022, comme Art To Play, marché de Noël à Nantes, tournoi sportif, couture.

Des projets d'autofinancement sont en route tels que la préparation d'un marché de Noël dans l'espace jeunes, une course de caisses à savon et un stage Graff sur l'extérieur du local.

Dites à vos jeunes de venir s'amuser toute l'année en rejoignant l'espace jeunes !

Qui contacter ?

Slavina Peneau : Directrice Jeunesse
07.64.37.76.25
jeunesse.stetienne@utno.ifac.asso.fr
espacejeunesstmm (instagram)
ejstetiennedemm (snapchat)



I la Vie Scolaire

École publique L'Arc-en-Ciel



Une monstrueuse année se prépare !

Pour préparer un mélange monstrueux...

Il nous faut assurément la joie des enfants ! La fin de l'année scolaire 2021-2022 a permis de récolter de belles quantités de sourires, de rires, de cris et de joies grâce à la participation de l'ensemble des parents d'élèves à la fête de l'école, au cross enfant-parent et au goûter ravissant toutes les papilles.

Les élèves ont dit « Au revoir » au maître Alexis et à la maîtresse Karine. Les quelques larmes versées lors de la dernière journée ont servi de base pour la préparation de notre mélange. A nous, de les inviter pour qu'ils reviennent déguster notre préparation !

La nouvelle maîtresse Romane est arrivée de la Sarthe dans la classe des plus grands (CE1-CE2-CM1-CM2). Elle a apporté avec elle quelques rillettes pour mettre dans notre chaudron. Elle s'occupe également de la direction de l'école pour mélanger attentivement le doux breuvage.

Isabelle, avec l'aide de Valérie, reste dans l'école pour s'occuper de la classe des plus petits (PS-MS-GS-CP) car on le sait tous, c'est dans les vieux pots que l'on fait la meilleure soupe. Valérie assaisonne, dans la classe des plus petits, avec sa créativité, sa bonne humeur et sa bienveillance.

Christine et Eléna participent aussi à notre élixir. Elles aident deux camarades à atteindre le haut du chaudron pour qu'ils mettent, eux aussi, leurs pincées d'ingrédients.

Et puis, pour parfaire le mélange, il faut 40 élèves joyeux, motivés, volontaires pour rajouter chaque jour quelques ingrédients à cette incroyable soupe !



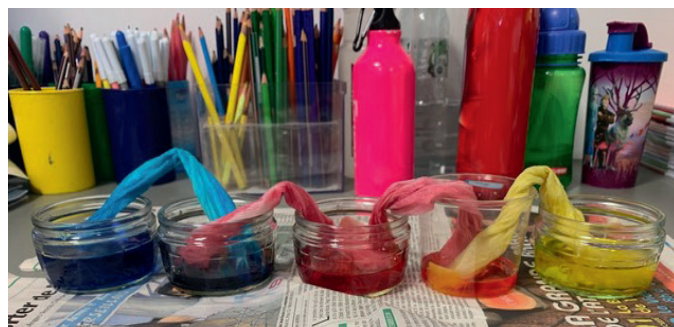
Exposition sur les monstres !

Qu'est-ce qui se cache derrière cette monstrueuse année...

Quelques heures de lecture avec les maîtresses et grâce au partage de la bibliothèque de la commune... L'ensemble des élèves se rendent un vendredi sur deux à la bibliothèque de la commune pour emprunter et découvrir les livres proposés.

Quelques notes de musique seront entendues après le mois de mai... De la Grande Section au CM2, les élèves profiteront d'un parcours musical pendant six séances.

Quelques ploufs perçus à proximité de Machecoul... Cette année, les élèves de la Moyenne Section jusqu'au CM2 auront la chance de participer à des cours de natation à la piscine de Machecoul-Saint-Même. Un grand merci aux parents accompagnateurs !



Expérience scientifique

Quelques heures de mathématiques, de sciences, de sport, d'histoire, de géographie, de dessins, de jeux, d'ateliers et de beaucoup d'autres apprentissages.

Quelques virages seront négociés par les plus grands pour prendre conscience de l'importance de la sécurité routière.

Quelques projets monstrueux se préparent... après avoir croisé la route de monstres marins, les élèves rencontreront les monstres des contes, mais aussi ceux venus de loin et de très très loin pour finir par acquérir un monstrueux catalogue.

Quelques chemins seront empruntés par les élèves pour découvrir la nature environnante. Une balade hebdomadaire est mise en place avec les élèves de maternelle... Cela viendra un peu plus tard pour les plus grands.

Quelques projets se mettent en place avec les parents de l'école... mais chut ! Certains sont encore secrets !

Quelques bruits étranges... l'école serait-elle peuplée de véritables monstres ?

Pour tout monstrueux renseignement (les petits comme les grands) :

Ecole primaire publique l'Arc-en-Ciel
1, rue des écoles
44270 SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE
02 40 31 67 94
ce.0442676v@ac-nantes.fr

École privée Sainte-Marie

Cette année, nous accueillons 140 élèves de la TPS au CM2.

Informations générales :

Voici la composition de l'équipe pédagogique :

- Classe PS - MS : Véronique BAIN, assistée de Marine LE GALLIC
- Classe GS - CP : Sarah LE BIHEN, assistée de Charline BOINAUD
- Classe CP - CE1 : Géraldine PEREIRA
- Classe CE2 - CM1 : Anaïs SCHWARZ remplacée par Caroline DURAND
- Classe CE2 - CM1 : Aude LE ROY
- Classe CM2 : Stéphanie PRIOU
- Poste enseignante spécialisée : Charline SOULAT
- Cheffe d'établissement : Annabelle COSSAIS

Vie de l'école

Projet d'école :

Nous avons poursuivi, pour la troisième année, notre projet d'école autour de l'environnement. Les animateurs du CPIE de Corcoué-Sur-Logne ont pu proposer à l'ensemble des élèves de l'école des ateliers autour des déchets et du compostage.

Le petit jardin, attendant au pôle des maternelles, a continué à être aménagé par les délégués de classe, assistés de Monsieur Bossu, papa d'élève.

Ouverture culturelle :

Pour la première année, les élèves ont pu assister à des concerts proposés par les Jeunesses Musicales de France : « Luna Fugue » et « Comme c'est étrange » à l'Espace de Retz. Parallèlement, des musiciens ont présenté leur travail dans les classes.

Laura ABAD, danseuse professionnelle de Musique et Danse en Loire-Atlantique, est également intervenue auprès des élèves de primaire pour une initiation à la danse.

Les deux classes de maternelle ont axé leur année autour des arts et les élèves ont découvert de nombreux artistes.

Une classe de découverte a également été effectuée par les enfants de CM1/CM2 en mars 2022. Ces derniers ont visité le château de Brézé, l'Abbaye Royale de Fontevraud et le village troglodytique de Rochemenier. Ils se sont également essayés à la sculpture sur tuffeau, guidés par un tailleur de pierre.



Nos projets habituels ont eux aussi été reconduits : élections des délégués de classe, actions caritatives (marathon et course ELA des CM1/CM2), ateliers bricolage et marché de Noël, participation au festival de cinéma Terres d'Ailleurs, journées sportives, journées avec les correspondants...

Le méchant COVID nous ayant laissé un peu de répit, de nombreuses sorties scolaires ont pu avoir lieu. Notre dynamique équipe de l'APEL a œuvré tout au long de l'année pour réduire le coût de ces projets et vous propose un récapitulatif dans ce bulletin. Un grand merci à Angélique et à tous les membres de la part de toute l'équipe enseignante !

Une grande première cette année : l'équipe enseignante et les élèves ont invité leur famille à la première fête du projet de l'école le samedi 3 avril 2022. Les CM1/CM2 ont guidé les nombreux visiteurs dans les différents espaces. Ils ont pu découvrir une exposition autour des arts, des élevages de coccinelles, d'escargots et de papillons, des sculptures et une vidéo sur les séances de danse. A cette occasion, un concert des enfants a été présenté aux familles dans la salle des Vallées.

Après deux années d'interruption, la kermesse de l'école a enfin pu avoir lieu pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Au programme, défilé, repas champêtre, danses et jeux dans les stands. Cette manifestation a été un vrai succès grâce à l'investissement d'Emilie et des membres de la commission kermesse qui œuvrent toute l'année pour la réussite de cette belle fête. Un grand merci à toute l'équipe ainsi qu'aux nombreux bénévoles présents le jour J.

Je souhaite remercier l'équipe OGEC qui s'investit au sein de l'école pour le bien-être des enfants. Ainsi, de nombreux travaux ont été réalisés : des détails dans ce bulletin.

Merci également à la municipalité pour les subventions qu'elle nous accorde.

Pour 2022-2023, l'équipe enseignante souhaite mettre l'accent sur l'apprentissage de l'anglais, l'objectif étant, à moyen terme, d'obtenir une labellisation internationale. Des concerts, des sorties scolaires, des journées sportives seront bien sûr au programme.

Quelques dates à retenir

- Fête du projet : samedi 1er avril 2023
- Kermesse : dimanche 18 juin 2023

Pour l'équipe enseignante,
Annabelle Cossais

Pour découvrir notre vie d'école et nos projets, connectez-vous à notre site : saintemarie-saintetienne.fr

Pour tous renseignements, vous pouvez nous joindre au 02 40 31 15 18 ou par mail : ec.st-etienne-mer-morte.ste-marie@ec44.fr

I la Vie Associative

1,2,3 STEMM



C'est toujours le lundi soir à 19 h 30 que nous avons rendez-vous avec Marine à la salle de sport pour notre session de fitness.



Les cours commencent par une chorégraphie de step ou L.I.A. pour enchaîner ensuite sur du renforcement musculaire, gainage, etc. Le rythme est assez soutenu mais chaque personne reste à l'écoute de son corps et travaille selon ses capacités du moment.

Cette année, le groupe compte une quarantaine d'adhérentes, stéphanoises pour la plupart, mais aussi des communes environnantes (dans un rayon de 15 km).

Composition du bureau :

- Présidente : Solange GENTET
- Secrétaire : Jacqueline GEAY
- Trésorière : Nathalie BOURREAU
- Membres : Yvette PHELIPPEAU, Mireille SALAUD

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.
Contact : solange.gentet@orange.fr

SEBC - Badminton

Le club de badminton SEBC (Saint-Etienne Badminton Club) compte, pour cette saison 2022-2023, 9 jeunes entre 15 et 18 ans et 24 adultes. Nous avons eu le plaisir d'accueillir, pour cette nouvelle année, 12 nouveaux joueurs, tous âges confondus.



Nos créneaux d'entraînement sont les lundis de 20 h 30 à 22 h 30 (adultes) et les jeudis de 19 h à 20 h 30 pour les jeunes et de 19 h à 22 h pour les adultes, le tout dans une ambiance conviviale, sans esprit de compétition. N'hésitez pas à venir faire un cours d'essai, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Le coût de l'adhésion reste identique, soit 35 € l'année.

Des changements cette année aussi au sein de l'association : nous accueillons un nouveau président, Steve Petit et en profitons pour remercier Barbara Salardenne-Marquis pour ses années à la présidence. Nous tenons à remercier également Stéphanie Rousseau qui a quitté le bureau.

Notre chargé de communication, Bertrand Hardy, s'occupe de l'actualisation de notre page Facebook [facebook.com/sebc44](https://www.facebook.com/sebc44). Venez y faire un tour !

Notre bureau :

- Président : Steve PETIT
- Secrétaire : Adeline CHARRIEAU
- Trésorier : Nicolas CHARRIER
- Membres : Stéphane CORNILLEAU, Lilian JOYEUX, Jean-Jacques LACHEZE, David PELTIER, Franck RAFFLEGEAU et Aude TESSIER.

Pour tous renseignements ou inscription :
sebc@gmx.com
Par téléphone, Steve au 06 60 05 80 16
ou Adeline au 06 21 92 84 78



Nous réalisons une première, cette année, avec la création d'une équipe Ufolep (championnat loisir). Les joueurs se sont vu remettre un maillot aux couleurs du club grâce à notre sponsor. Le principe de ce championnat est le suivant : 5 rencontres à domicile et 5 en extérieur, sur le département, l'occasion de nous faire connaître et de découvrir d'autres joueurs. Nous avons fait notre premier déplacement à Thouaré-sur-Loire, début novembre.

Nous organisons également des rencontres avec des clubs de badminton voisins. Nous avons accueilli le nouveau club de la Garnache en octobre puis nous nous sommes déplacés début novembre à Bourgneuf-en-Retz. Il reste à programmer des rencontres avec les clubs de Saint-Même-le-Tenu, Saint-Cyr-en-Retz et Saint-Lumine-de-Coutais.



Choltière Paulx Mer Morte

La journée du 21 mai 2022 résume, à elle seule, la belle saison que nous venons de vivre.



Tout d'abord, le tournoi jeunes faisait son retour après une interruption « Covid » de deux saisons. Près de 50 équipes de jeunes de 8 à 15 ans ont répondu présent pour cette journée de basket se déroulant dans une ambiance festive.

En fin d'après-midi, c'est notre équipe U15M qui était à l'honneur avec la réception du Sporting Club d'Orvault pour la demi-finale départementale de leur championnat. Le public était resté en nombre pour porter cette belle équipe jusqu'à la victoire. L'intensité du match, l'ambiance en tribunes et un dénouement favorable... autant de souvenirs qui resteront gravés dans la mémoire de tous ces jeunes !

Notre équipe fanion a clôturé la journée de la plus belle des manières en sortant vainqueur de son match face au Mans, arrachant ainsi un maintien en Pré Nationale au terme d'une saison rendue difficile par de nombreuses blessures.

Cette journée est représentative du fonctionnement de l'association avec un investissement massif de tous, joueurs et bénévoles, pour assurer le bon déroulement de nos événements festifs.

C'est ainsi que 25 ans après la création du club, la Choltière Paulx Mer Morte réunit désormais plus de 200 licenciés en 2022-2023, une première pour l'association.

Je souhaite à tous, aux licenciés de la Choltière, à leur famille, aux membres des commissions, aux bénévoles ainsi qu'à nos partenaires et supporters, une bonne et heureuse année.

Meilleurs vœux !

Le Président, Arnaud TAUGERON



Dates à retenir :

- samedi 25 février 2023 : soirée entrecôte à Saint Etienne de MM
- samedi 13 mai 2023 : tournoi jeunes à Paulx
- samedi 1^{er} juillet 2023 matin : assemblée générale à Paulx
- samedi 1^{er} juillet 2023 après-midi :
 - rando gourmande à Saint Etienne de MM
- samedi 2 septembre 2023 : tournoi Mòlkký à Saint Etienne de MM

Le bureau :

Nicolas ANDRIET, Sybil DUGUE, Séverine GARIOU, Jonas ECOMARD, Thomas GABORIT, Mickaël GAUTRON, Olivier PARAIS, Thomas TRAVERS, Amandine BERTRAND (secrétaire), Sylvie RAFFLEGEAU & Coralie MICHAUD (secrétaires adjointes), David BLANCHARD (trésorier), Magali GOURDON (vice-présidente), Thomas PRAUD (vice-président), Arnaud TAUGERON (président).

Les commissions :

- commission bar : référents Sylvie RAFFLEGEAU, Mickaël GUILBAUD et Nicolas ANDRIET,
- commission sponsors : référent Jean-Marc BARIL,
- commission administrative : référente Amandine BERTRAND,
- commission technique : référents Axel CHAGNEAU et Léo GREZELEAU,
- commission équipement : référent Pierrick FOREST.

Les entraîneurs :

Axel CHAGNEAU (salarié), Léo GREZELEAU (contrat alternance), Antoine LIGONNIERE, Romain COLLIN.

Les équipes & leurs coaches :

UgF	Simon GOURDON et Enzo MAYOU
UgM1	Estéban CHIFFOLEAU
UgM2	Bertille BIRON et San BERTHO
U11F	Adrien GUIBERT-HERVOUET
U11M	Killian GAUTRON et Eloan BARIL
U13M 1	Léo GREZELEAU
U13M 2	Noé BICHOT et Noé PARAIS
U15F	Romain COLLIN
U15M1	Axel CHAGNEAU
U15M2	Mickaël GAUTRON
U17M	Julien GEAY
U18F	Guillaume LORTEAU
Seniors DM4	Mathéo POISSON
Seniors DM3	Mickaël GAUTRON
Seniors DM2	Axel CHAGNEAU
Seniors PNM	Antoine LIGONNIERE
Loisirs Féminins	Aurélie BARBEREAU
Loisirs Masculins	Philippe PARAIS

Arbitre club :

Brice GREZELEAU

Secrétariat : Amandine BERTRAND

22 Rue de Nantes - 44270 ST ETIENNE DE MER MORTE

Tél. : 06 22 17 34 08

Mail : secretariat.choltiere@gmail.com

Site : <https://www.choltiere.fr/>

Rappel : inscriptions à partir de 3 ans

I la Vie Associative

Les Z'as Tendus



Nos représentations de mars 2022 ont été un succès par votre présence nombreuse et nous vous en remercions.



C'est donc avec plaisir que la troupe des Z'AS TENDUS qui reste très motivée a commencé, depuis septembre, les répétitions afin de vous présenter une nouvelle pièce de théâtre, « T'EMBALLÉ PAS » de Christian Rossignol, jouée par 8 acteurs (suspens, dynamisme et rires assurés).

Nos représentations auront lieu à la salle des Vallées de Saint-Étienne-de-Mer-Morte :

- les vendredis 17 et 24 mars 2023 à 20 h 30,
- les samedis 18 et 25 mars 2023 à 20 h 30,
- les dimanches 19 et 26 mars 2023 à 14 h 30.

Les réservations seront ouvertes

à partir du 1^{er} février 2023 :

- par téléphone au 02 40 31 14 41 ou 06 01 77 52 79,
- par mail : jacqueline.brenel@gmail.com ou leszastendus@hotmail.com.

Notre assemblée générale se déroulera le vendredi 18 novembre à 20 h 30, salle des Vallées.

Nous remercions vivement et avec grand respect notre trentaine de bénévoles qui permet aux acteurs de jouer dans de bonnes conditions.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

La troupe des Z'As Tendus.

Élan de la Belle Époque



L'Élan de la Belle Époque, groupe folklorique de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, a vu le jour en 1982. L'association a donc fêté, cette année, ses 40 ans de succès.

Après 2 années d'arrêt suite à la crise sanitaire, nous avons repris de l'élan depuis le mois d'avril 2022.

Nos répétitions ont toujours lieu à la salle des Vallées à Saint-Etienne-de-Mer-Morte mais depuis novembre 2022 et jusqu'au 1er mars 2023, nos répétitions se feront de 17 h à 18 h 30 le mercredi. À partir de mars, elles recommenceront à 20 h.

Nous avons été heureux d'accueillir 2 nouveaux danseurs et 1 accordéoniste déjà connu du groupe, ce qui fait, maintenant, un effectif de 17 adhérents dont 3 accordéonistes.

Cette année, nous avons pu retrouver l'ambiance des foires 1900 à Challans en tant que bénévoles.

Le groupe a également pu se retrouver pour un repas convivial à la Fab'Ric aux Moutiers et aussi lors d'un repas dansant pour fêter les 40 ans du groupe.

Du fait de la crise sanitaire, nous n'avons pas, pour l'instant, retrouvé les animations dans les maisons de retraite.

Le 4 novembre 2023, nous aurons le plaisir de vous retrouver à 20 h à la salle des Vallées, à notre soirée « langue de bœuf » qui a remplacé le coq au vin en 2022. Cette soirée sera animée par les Canotiers.



Pour vos fêtes de plein air ou en salle, tout comme les banquets, fêtes de familles, maisons de retraite, fêtes locales, n'hésitez pas à nous contacter :

- Claude GARIOU au 06 19 02 56 36

- Chantal SAUVAGET au 06 95 39 63 20

Plus d'informations sur notre site internet <http://elandelabellepoque.free.fr/>

Société musicale La Stéphanoise



La Stéphanoise compte actuellement 34 musiciens sur les rangs.

Nous remercions Eliane Genaudeau, Jean-Claude Genaudeau ainsi que Marcel Genaudeau pour leurs nombreuses années passées au sein de l'association. Merci également à Flora Baril pour cette année passée parmi nous.



2022 est une année enfin redevenue normale avec ses animations habituelles : Sainte Cécile, Sainte Barbe, kermesses, commémorations, carnaval de Pornic, etc ... et bien évidemment, la fête de la musique qui s'est terminée par un magnifique feu d'artifice offert par la municipalité. Merci au public venu nombreux pour le plus grand bonheur des musiciens. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez y participer ! Cette année, elle aura lieu le 24 juin.

Une nouvelle association EMSRA (Ecole de Musique Sud Retz Atlantique) a été créée à partir des sites d'enseignement de la musique qui existaient sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique : Legé, Machecoul, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Saint-Mars-de-Coutais. Elle fonctionne depuis la rentrée de septembre dernier. Les cours ont lieu sur les différents sites nommés ci-dessus. Des informations sont accessibles sur le site EMSRA.

2023 s'annonce festive ; en effet, nous fêterons notre 35^{ème} anniversaire de jumelage avec nos amis de Vertaizon. Cette manifestation se déroulera les 8 et 9 avril.

Comme tous les ans, nous organisons une soirée pot-au-feu le dernier samedi de novembre. C'est l'occasion de passer un bon moment entre amis ou en famille et de découvrir La Stéphanoise sous un autre angle !

Pour terminer, nous vous souhaitons une très bonne année 2023 et vous remercions du bon accueil que vous réservez à nos musiciens lors de la vente des calendriers.

Et n'oubliez pas :

notre adresse mail : lastephaloise.musique@gmail.com

notre site internet : <https://lastephaloise.org/>

Le conseil d'administration :

- Président : BLANCHARD Guy
- Vice-Président : PROUX René
- Trésorier : BONIN Anthony
- Secrétaire : PARAIS Emmanuelle
- Archiviste : GENAUDEAU Agnès
- Membres : AUDUSSEAU Kévin, BLANCHARD Frédéric, BLANCHARD Joseph, BONIN Marie-Françoise, POTAGE Adélaïde, VOISNEAU Jean-Michel.

Calendrier 2023 :

- 12 février : Sainte Cécile
- 4 mars : concert des élèves
- 8-9 avril : 35^{ème} anniversaire Vertaizon
- 24 juin : fête de la musique
- 25 novembre : pot au feu
- 10 décembre : concert avec la chorale « Lac Mélodie » de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu



Un merci particulier chargé de tristesse et d'émotion à notre ami musicien René Proux qui vient de nous quitter. Responsable du pupitre percussions, vice-président de l'association, il a œuvré de nombreuses années pour contribuer à la pérennité de La Stéphanoise qui lui était si chère. Il l'a animée avec compétence, jovialité et altruisme.
Guy



I la Vie Associative

Association des Anciens Combattants UNC, AFN, OPEX, Soldats de France – Veuves d'Anciens Combattants

Composition du bureau :

- Président : Marcel Genaudeau
- Vice-Président : Paul Charrier
- Secrétaire : Jean-Luc Gervais
- Secrétaire adjoint : Laurent Forest
- Trésorier : Stéphane Boutin
- Trésorier adjoint : Frédéric Mercy
- Porte-drapeaux : Martial Brisson et Gilbert Mériaux

Calendrier 2023 :

- Assemblée générale : samedi 4 mars
- Commémoration 39-45 : dimanche 7 mai
- Repas annuel : samedi 17 juin
- Commémoration 14-18 : dimanche 12 novembre
- Souvenir A.F.N : mardi 5 décembre



Lors des commémorations au monument aux morts, nous sommes heureux d'être accompagnés par nos citoyens de tous âges ; qu'ils soient remerciés du sens de citoyenneté à l'égard de nos disparus.

De plus, nous appelons tous nos soldats de France et OPEX, ainsi que les anciens sapeurs-pompiers habitant la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, à venir rejoindre notre association avec grand plaisir et à contacter M. Marcel Genaudeau au 02 40 31 11 73.

L'OGEC de l'école Sainte-Marie (Organisme de Gestion des Écoles Catholiques)

L'OGEC est une association de type loi 1901.

Son rôle est d'assurer la gestion d'une école de l'enseignement catholique.

Il a comme principales missions :

- la gestion économique et financière : l'OGEC assure la vie matérielle et financière de l'établissement,
- la gestion sociale : l'OGEC est l'employeur du personnel non-enseignant,
- la gestion immobilière : l'OGEC a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires, voire de leur construction si nécessaire.

L'assemblée générale s'est déroulée le vendredi 25 novembre, l'occasion de rencontrer et présenter les nouveaux membres. C'est aussi le moment, pour certains, de passer la main.

Concernant l'année 2022-2023, le conseil d'administration se présente comme suit :

- Président : GUIBERT Yohann
- Trésorière : PEROIS Laure
- Secrétaire : PINSON Anne
- Membres : RIGAUDEAU Marjorie, DUGAS Paméla

MERCI à Laure ECOMARD et Marina GUILLOT pour leur investissement, leur motivation et leur dynamisme.

L'assemblée générale est aussi le moment de présenter les bilans de l'année passée et les projets à venir.

Cette année encore, des travaux ont été réalisés au sein de l'école, notamment la rénovation des toilettes ; le circuit de la cour des maternelles a été repeint et le préau cimenté.



Un grand merci à tous les artisans et aux parents d'élèves pour leur investissement afin de permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre agréable.

Quant à l'année 2022-2023, les projets sont le changement des ouvertures du bâtiment des CM et le remplacement du sol de la classe des CP-CE1.



L'équipe OGEC remercie l'équipe éducative pour son investissement au sein de l'école et également tous les parents pour leur implication quelle qu'elle soit. Et merci à la municipalité, aux entreprises-artisans... pour leurs aides financières et leurs dons.

L'APEL de l'école Sainte-Marie

L'APEL a soufflé sa première bougie ; l'équipe a eu à cœur de proposer de nombreuses animations au cours de cette année :

- **photos de classe** : nous avons organisé les traditionnelles photos de classe dès le début de l'année scolaire,
- **opérations vente de madeleines, pizzas, saucissons, chocolats, plats à emporter** : afin de régaler petits et grands, adeptes du sucré ou du salé, nous proposons au cours de l'année diverses ventes alimentaires,
- **sapins de Noël et plants de légumes** : à Noël, nous avons fait appel à une pépinière locale pour la vente de sapins naturels et en avril, nous avons proposé divers plans de légumes aux jardiniers avertis ou débutants,
- **fête du projet** : l'équipe enseignante, l'APEL et surtout les élèves ont accueilli les familles afin de leur faire découvrir l'école et de nombreux travaux réalisés par les classes, un moment de convivialité partagé par tous,
- **marché de Noël** : la période de Noël est un temps fort et très attendu ; cette année 2022, les élèves ont pu chanter dans l'église et le traditionnel marché de Noël s'est déroulé à l'école.

Tous ces événements permettent de contribuer au financement de l'animation et de la vie de l'école aux côtés de l'équipe pédagogique, comme par exemple :

- **sorties scolaires** : l'année scolaire a été rythmée par de nombreuses sorties (cinéma, course ELA, concert, spectacle des Trois Chardons, sortie de fin d'année à Terra Botanica) et la classe découverte des CM à l'abbaye de Saint-Maur,
- **projet développement durable** : les animateurs du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Logne et Grand-Lieu sont intervenus dans les six classes de l'école pour des animations autour des déchets.

Quant à l'année 2022-2023, l'association se compose de 12 membres actifs :

- présidente : Angélique Potet, présidente adjointe : Jessica Boursin,
- trésorier : Antoine Le Bras, trésorière adjointe : Isabelle Le Bras,
- secrétaire : Claire Richard.
- membres actifs : Estelle Guihal, Laurinne Morio, Joanny Pasquier Burty, Céline Prou, Hélène Salaud et Maud Verdu.

Nous remercions particulièrement Émeline Pajot, notre trésorière, pour son engagement et sa disponibilité au sein de l'association.

Toute l'équipe de l'APEL vous souhaite une très belle année 2023 !

Site internet : www.sainte-marie-ecole.fr
E-mail : apel44270@gmail.com

La commission kermesse

Les associations APEL et OGEC de l'école Sainte-Marie confient, à une commission, l'organisation de la kermesse ; ses membres œuvrent, toute l'année, dans le but d'offrir aux enfants cette magnifique journée.

Ce sont de nombreux parents, bénévoles qui assurent le bon déroulement de cet événement. L'équipe enseignante et la directrice de l'école nous offrent un très joli spectacle réalisé par les enfants. Les référents des stands prennent en charge la gestion d'un stand tel que la pêche à la ligne, la roue de la fortune ou le repas... accompagnés de parents bénévoles. Les membres du bureau gèrent l'administratif, la bureautique et les donateurs qui sont nombreux à nous faire confiance chaque année.

Si vous souhaitez intégrer une équipe joyeuse, sympathique et dynamique pour l'aider à la préparation de la kermesse, n'hésitez pas à vous rapprocher d'Émilie ou bien par mail à : kermesse.semm@gmail.com.

Un Grand Merci à l'équipe enseignante et aux parents qui participent à cette journée qui, sans eux, ne pourrait avoir lieu.

*Pour l'équipe
de la commission kermesse,
Émilie PERRODEAU*



la Vie Associative



Le Centre d'Incendie et de Secours de la Choltière

Le mot de l'Amicale

Mesdames, Messieurs,

En cette fin d'année, nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour remercier les communes de Paulx, Saint-Étienne-de-Mer-Morte, la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique ainsi que la population pour leur participation à notre cérémonie / passation de commandement qui a pu avoir lieu le 30 avril 2022.



Merci également pour votre soutien lors de nos tournées de calendriers et notre traditionnelle soirée savoyarde.

Avec un contexte sanitaire qui semble s'améliorer mais, au moment où des tensions mondiales importantes apparaissent, je tenais à remercier la solidarité, l'engagement et l'implication des sapeurs-pompiers actifs et retraités du centre de secours «la Choltière».

Nous avons d'ailleurs eu le plaisir de co-organiser un concert caritatif le 28 octobre 2022 avec les groupes Rock Bottom, The Playfull, Get Back et la mairie de Saint-Etienne-de-Mer-Morte. Un chèque de 3 032,32€ a pu être remis à la Croix Rouge solidarité Ukraine.

Aussi, au nom de chaque membre de l'amicale et de son bureau ainsi qu'en mon nom, je vous souhaite une excellente année 2023 ; qu'elle vous apporte bonheur et réussite. Prenez soin de vous et de vos proches.



*Adjudant Benjamin Béchaud.
Président de l'amicale « la Choltière »*

Le mot du Chef de Centre

Au 31 octobre 2022, le compteur de l'activité opérationnelle départementale, comme le nôtre, affiche une progression de 12 % en comparaison de l'an dernier, confirmant la tendance haussière de ces dernières années ; la croissance structurelle de l'activité secours à personne, associée à un été exceptionnellement chaud, sec et propice au développement de nombreux feux de végétation ainsi que la recrudescence des accidents de la route l'expliquent dans une très large mesure.

Dans ce contexte, je mesure l'ensemble des efforts consentis, chaque jour et chaque nuit, par les sapeurs-pompiers de notre département et avant tout, ceux de notre centre de secours de la Choltière. Je tiens sincèrement à les remercier pour leur mobilisation dont ils ont dû faire preuve tout au long de la saison estivale dans le but de répondre à une sollicitation inédite.

Aujourd'hui, nous arrivons à une période de changement, au sein de notre caserne, suite au départ de plusieurs sapeurs-pompiers après de nombreuses années passées au dévouement. Un grand merci, à eux, pour toutes ces années et surtout, toutes ces heures non comptées à porter secours à notre population.

Nous sommes donc à la recherche de nouvelles ou de nouveaux passionné(e)s aspirant à venir intégrer le centre de secours de la Choltière. **Les manœuvres sont ouvertes au public ; n'hésitez donc pas à prendre contact avec moi au 06 78 24 92 47 si vous souhaitez y assister.**

Je vous souhaite tout plein de bonheur pour cette nouvelle année 2023.

*Cordialement, Lieutenant BARIL Olivier
Chef de centre de la Choltière*

I la Vie Associative

Chauffeurs solidaires Sud Retz

Les chauffeurs solidaires sont de plus en plus sollicités.

Petit rappel du bon fonctionnement de l'association :

- faciliter la mobilité des personnes qui ont besoin de se déplacer sans en avoir les moyens et lutter contre l'isolement,
- les chauffeurs solidaires sont engagés à ne pas se substituer aux moyens accessibles : taxis, Aleop, transports publics, covoiturage, famille ou amis,
- sont exclus les trajets pris en charge par l'assurance maladie.

Le tarif est passé à 0.45 € du kilomètre de par l'augmentation importante du coût du carburant.

La cotisation de l'adhésion à l'association reste à 3 € par an.

L'association recherche HÂTIVEMENT un RÉFÉRENT, sur les 3 communes de PAULX - SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE - LA MARNE car trop de charges incombent aux référentes de PAULX qui gèrent, seules, ces communes depuis sa création, soit 4 ans ; nous faisons donc appel aux CCAS pour passer le message.

De nouveaux chauffeurs seront également toujours les bienvenus.



Contact pour les communes de PAULX/SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE/LA MARNE : 07 68 26 16 04.

Mission Locale Pays de Retz

Un relais d'information GRATUIT et de proximité !

C'est un service public proche des JEUNES et des employeurs.



C'est pour qui ?

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Vous serez **accueilli, informé, orienté et aidé** dans toutes vos démarches professionnelles et sociales.

Avec ses conseiller(e)s spécialisé(e)s et ses divers services, la Mission Locale du Pays de Retz **apporte des solutions concrètes** à vos questions d'**emploi, de formation mais aussi, sur le transport, le logement, la santé ou la citoyenneté.**

Nouveau :

Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

C'est un **accompagnement personnalisé** en fonction du profil du jeune.

Tous les jeunes de moins de 26 ans qui ne sont pas en formation ou en emploi (ou en emploi de moins de 15h/semaine) peuvent bénéficier de **15 à 20 heures** d'accompagnement par semaine pour découvrir un métier, se former, trouver un apprentissage ou un emploi.

Une allocation, pouvant aller **jusqu'à 500 €** par mois, pourra être versée en fonction de l'âge et sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activités faites.

Besoin d'informations ?

Contactez Fany GUILLOU

au 06 80 96 36 96

@ : fany.guillou@mlpaysretz.com

Site : www.mlpaysretz.com

4 Rue Alexandre Riou
44270 Machecoul-Saint-Même
02 40 02 38 45

Passez en mode **avenir!**

Mission Locale :
une seule adresse pour tous vos projets.

la Vie Associative

Association « Graine d'Envies »



L'association « Graine d'Envies » c'est :

- une équipe de bénévoles motivés et investis,
- une équipe de salariés dynamiques et expérimentés,
- un projet associatif et pédagogique centré sur les besoins de l'enfant,
- une organisation en commissions, impulsant une énergie collective, ouverte sur le territoire palucéen.

L'association participe activement à la vie et à l'animation de la commune à travers plusieurs pôles :

⇒ l'accueil de loisirs

est un lieu pour jouer, s'amuser, rencontrer, découvrir, imaginer... ouvert tous les jours pendant les vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30 et les mercredis de 7 h 00 à 18 h 30 hors vacances scolaires,

⇒ le soutien à la parentalité

propose des ateliers parents/enfants mensuellement et une collection d'ouvrages sur la parentalité à disposition des parents et enfants, avec possibilité d'emprunt,

⇒ l'animation locale

est une des clés de l'association, à travers « Ramène ta fraise », la nuit des lumières et la participation au troc plantes.



Une nouvelle action a été proposée, une semaine « Tous dehors », qui a rassemblé les Palucéens en juillet autour de diverses propositions en extérieur pour petits et grands (rencontre avec les ânes, cueillette de plantes sauvages et comestibles, yoga parents-enfants avec « Bulle de douceur enchantée », lecture, ateliers buissonniers, balade nocturne avec la Cicadelle, sport avec Mini Kid's cool, cinéma de plein air, escalade),

⇒ les ateliers théâtre

ont repris à la rentrée 2022 avec un cours enfant les mardis soirs de 17 h 30 à 19 h.

L'équipe de bénévoles

- Président : Michaël JAMIN
- Trésorière : Nathalie GARREL
- Secrétaire : Mélina PIFFETEAU
- Membres : Morgane JOIE BESSE et Aline POUILLAS

À NOTER

- ⇒ la prochaine AG le 6 juin 2023
- ⇒ le prochain « Ramène ta fraise » le 17 juin 2023

Tél : 02.40.78.84.91

Retrouvez toute notre actualité sur notre site www.grainedenvies.fr et notre page FACEBOOK

AAPPMA Le Martin Pêcheur Philibertin

Activités 2023

- 11/02 : **assemblée générale** salle de l'Abbatiale Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
- 11/03 : **promotion de l'ouverture de la truite**
 - plan d'eau du parc de la Boulogne Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
 - plan d'eau du parc de loisirs du Moulin La Marne
 - plan d'eau du Moulin Saint-Etienne-de-Mer-Morte
- Vacances de printemps : **atelier pêche et nature** plan d'eau de Villegaie La Chevrolière
- Vacances de printemps : **atelier pêche et nature** canal de La Boulogne Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
- 13/05 : 4^{ème} open carnassiers aux leurres en bateau La Boulogne Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
- 02/07 : fête de la chasse et de la pêche – Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
- Juillet/août : séances d'initiation pêche La Chevrolière et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (inscriptions office de tourisme de Grand Lieu).



CLIC PASS'Ages

Le CLIC PASS'Ages intervient sur la Communauté de Communes « Sud Retz Atlantique ». Un Centre Local d'Information et de Coordination est un service gratuit pour les personnes de plus de 60 ans et leur entourage.

Il permet de répondre aux questions liées au maintien à domicile.

Les questions les plus fréquentes :

- « J'ai besoin d'une aide à domicile : ai-je droit à des aides financières ? »
- « Quelles sont les aides pour rester le plus longtemps possible à mon domicile ? »
- « Quelles sont les adaptations possibles pour mon domicile ? »
- « Comment puis-je financer une entrée en structure ? »

Ce service accompagne aussi les personnes en situation de handicap (sans critère d'âge) afin de les aider à remplir leur dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap).

Le CLIC est également point d'apport volontaire pour « Envie Autonomie », entreprise d'insertion qui lutte contre le gaspillage et recycle le matériel. Aussi, nous récupérons, les lundis matins, tout matériel médical (déambulateur, table de lit, fauteuil roulant, chaise garde-robe, tabouret de douche, etc....) dont vous n'avez plus l'utilité, en bon ou mauvais état.

L'équipe du CLIC vous accueille dans ses bureaux de Machecoul au 10 Bd Pierre de Gondy, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30.

Vous pouvez également nous contacter par téléphone sur les mêmes horaires au 02 51 70 93 37 ou par mail à secretariat@clicpassages.fr

Santé à domicile

L'association Santé à Domicile, engagée dans un projet de lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux soins, souhaite contribuer au maintien et au développement de l'offre de soins sur son territoire.

Actuellement composée de 3 services (un Centre de Soins Infirmiers, un SSIAD et un service de portage de repas), elle est en phase de création d'un Centre de Santé Pluriprofessionnel, en collaboration avec un médecin de la commune de Machecoul. Ce projet s'inscrit dans la dynamique plus large portée par la ville de Machecoul qui vise à sécuriser et développer l'offre de soins.

A ce titre, un recrutement de médecin est en cours au sein de l'association, qui attend d'accueillir son deuxième médecin !

Santé à Domicile
Bd du Calvaire
44270 MACHECOUL-SAINT-MÊME
02 40 78 50 08



I la Vie Associative

Le don du sang bénévole du secteur de MACHECOUL

Vous souhaitez donner votre sang pour la 1^{ère} fois ? Il vous faut :

- avoir entre 18 et 70 ans,
- peser au moins 50 kg,
- présenter une pièce d'identité,
- bien boire avant et après le don et ne pas être à jeun.

Faites le test en ligne sur dondesang.efs.sante.fr/puis-je-donner !

Dates des collectes de sang 2023 :
à l'Espace de Retz à Machecoul, de 16 h 00 à 19 h 30,
• lundi 6 & vendredi 10 février,
• vendredi 12 & lundi 15 mai,
• vendredi 21 & lundi 24 juillet,
• vendredi 29 septembre & lundi 02 octobre,
• vendredi 01 décembre & lundi 04 décembre.

prendre rendez-vous sur le site mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



Entraid'addict 44

Vous êtes directement ou indirectement touché,
vous souhaitez être informé sur les dépendances à l'alcool, la drogue, le tabac, le jeu ou autres ?



Entraid'Addict 44 aide et accompagne les personnes en difficulté avec des conduites addictives.

Entraid'Addict 44 accueille, écoute, rassure, soutient, encourage dans le respect, la tolérance, la bienveillance et la confidentialité.

Lieu de rencontre (sauf en août) :

- le 2^{ème} vendredi de chaque mois à 20 h salle des Régents, bd des Régents à Machecoul,
- le 3^{ème} vendredi de chaque mois à 20 h 30 petite salle des Marais, allée des Chevrets à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (pour les malades et accompagnants).

Personne à contacter : Marie-Hélène au 06 15 30 02 42 - www.entraidaddict.fr

I la Vie Pratique

Santé

Ostéopathe

Grégoire THOMAZEAU
Sur rendez-vous
07 88 05 99 05
2 Bis Rue de l'Église

Infirmiers

Centre de soins infirmiers
sur rendez-vous
02 40 78 50 08
2 Rue des Vallées

Cabinet infirmier

Diane MADELAINE
et Séverine PRAUD
Permanence
le mardi et jeudi à 8h15
06 14 69 54 02
2 Rue des Vallées



La Téléassistance

La téléassistance assure un service d'assistance à domicile, permettant ainsi de conserver un maximum d'autonomie. Le dispositif bénéficie d'une écoute et d'un système d'alerte 24h/24 et 7j/7.

- Le service de téléassistance 24h/24.
- Un déclencheur portatif. (Le médaillon peut se porter en pendentif, en broche ou en montre).
- Un détecteur de fumée connecté.

PACK HABITATION



En cas d'urgence, comment cela marche ?

Un détecteur de chute avec alarme manuelle est automatique. Il permet en cas de chute de provoquer automatiquement un appel à la centrale d'écoute via le boîtier de téléassistance. Le ou la chargé(e) d'écoute dialogue avec l'abonné(e), analyse la situation et décide de l'action appropriée. En cas de nécessité d'intervention, un proche déclaré sur le contrat en tant que personne à prévenir ou à défaut un service de secours, est appelé.

Pour qui ?

Toute personne de plus de 60 ans ou en situation de handicap qui souhaite rester à son domicile en sécurité grâce à un dispositif d'écoute et d'assistance.

Comment faire une demande ?

La demande d'installation est à formuler auprès de la mairie qui donnera toutes les informations nécessaires.

PIG (Programme d'Intérêt Général)



Le bureau d'études Citémétrie, mandaté par la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, vous accompagne gratuitement dans les démarches d'amélioration de votre logement.

Pour qui ?

- les PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS qui désirent réaliser des travaux d'économie d'énergie ou adapter leur résidence principale (vieillesse, handicap), sous conditions de ressources,
- les PROPRIÉTAIRES BAILLEURS qui souhaitent améliorer thermiquement un logement en location afin de proposer un bien de qualité à loyer modéré.

Qu'est-ce que c'est ?

- un accompagnement technique, financier et administratif réalisé par Citémétrie et pris en charge par le Pays de Retz,
- un dispositif renforcé d'aides financières recevable jusqu'au 31 décembre 2023.

Si vous êtes éligible :

- visite et évaluation technique du logement par Citémétrie,
- recherche des devis par le propriétaire,
- montage des dossiers de demande de subventions par Citémétrie,
- réalisation des travaux (pose et fourniture) par des professionnels,
- transmission des factures définitives à l'opérateur par le propriétaire,
- versement des aides par les différents financeurs (ANAH, Etat, PETR...).



Permanences (sur RDV) :

- le 3^{ème} mercredi du mois de 9 h 30 à 12 h 30 à Machecoul-Saint-Même (locaux de l'Auditoire),
- le 3^{ème} mercredi du mois de 14 h à 17 h à Legé (maison des services).

Contact : 02 85 52 34 39

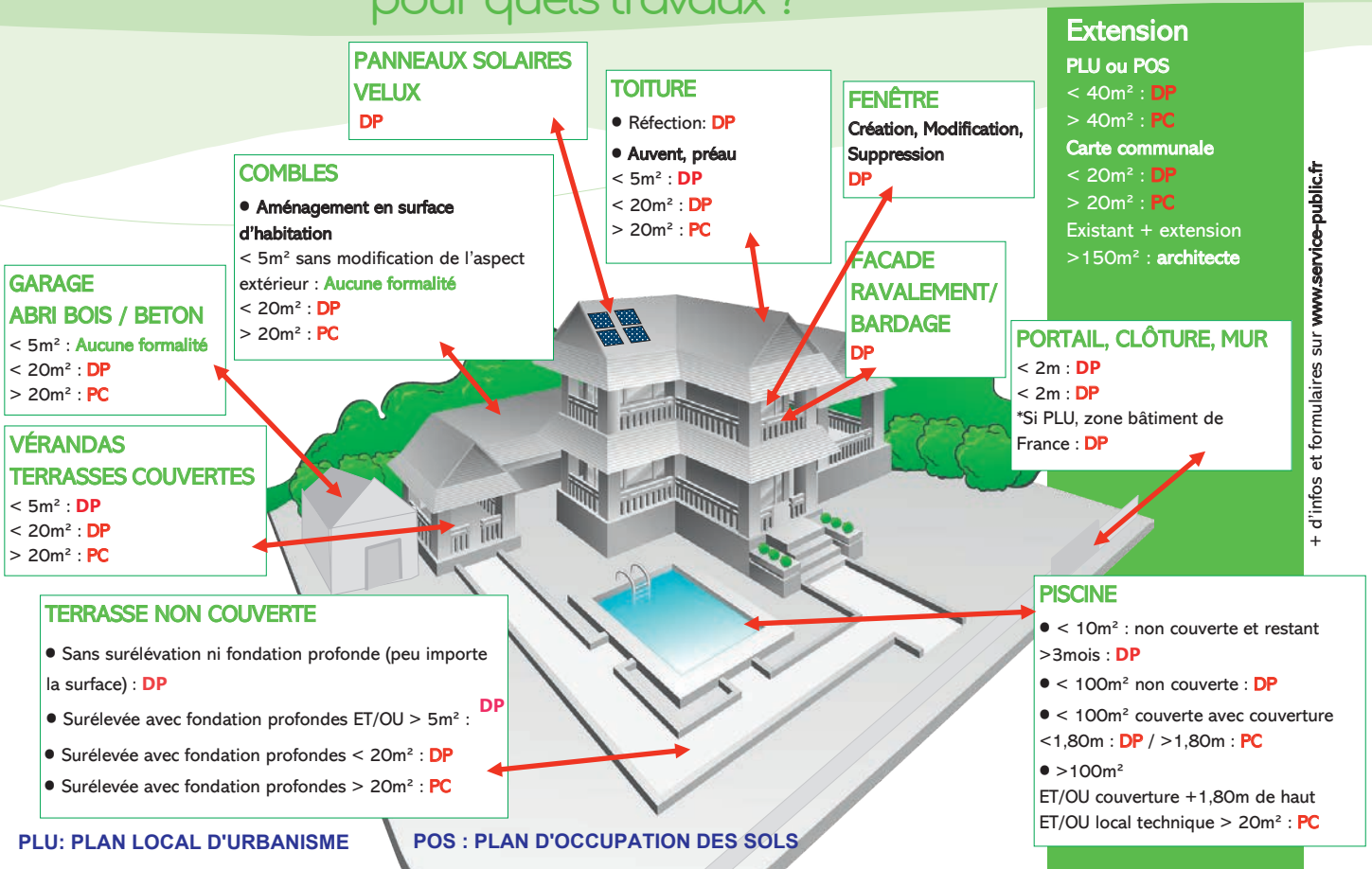
pig.petr-paysderetz@citemetrie.fr

la Vie Pratique

PC avec architecte: si une personne morale dépose le dossier avec le total superficie au delà de 150 m²

Quelles autorisations pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire



Le recensement citoyen

Tout Français âgé de 16 ans, garçon ou fille, doit se faire recenser auprès de sa mairie en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). La Journée Défense et Citoyenneté est une **formalité obligatoire**, organisée par le Ministère des Armées, qui permettra de vous présenter aux concours et examens publics (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, etc...).



LES DÉMARCHES

Quand se faire recenser ?

Les jeunes Français doivent se faire recenser entre la date de leur 16^{ème} anniversaire et les 3 mois suivants.
En cas d'oubli, une régularisation de votre situation sera possible jusqu'à votre 25^{ème} anniversaire.
Si vous êtes devenu français entre 16 et 25 ans, vous disposez d'un mois pour effectuer votre recensement.

Que faut-il déclarer ?

- votre état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance), l'état civil de vos parents et leur nationalité,
- l'adresse postale de votre domicile pour recevoir la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté, les coordonnées téléphoniques et électroniques,
- diverses informations sur votre situation familiale (situation maritale, nombre de frères et sœurs, etc..).

Quelles sont les pièces à fournir ?

- une pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française,
- un livret de famille (ou à défaut une copie de l'acte de naissance),
- une carte mobilité inclusion « invalidité » le cas échéant.

APRÈS LE RECENSEMENT

À la suite du recensement, la mairie délivrera une **attestation**, nécessaire pour :

- participer à la « Journée Défense et Citoyenneté »,
- vous inscrire avant 18 ans aux concours et examens d'État,
- être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^{ème} anniversaire afin de pouvoir voter.

Associations communales de Saint-Étienne-de-Mer-Morte

ASSOCIATION	PRÉSIDENT	ADRESSE	C.P.	COMMUNE	TÉLÉPHONE	ADRESSE MAIL
SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE	M. Nicolas FLEURY	9 La Billonnière	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.75.52.06.58	chassecomsemm@gmail.com
CHOLTIÈRE PAULX MER MORTE (basket)	M. Arnaud TAUGERON	20 bis Rue de la Bourrière	44120	Paulx	06.20.28.17.62	president.choltiere@gmail.com
UNION NATIONALE COMBATTANTS	M. Marcel GENAUDEAU	3 La Dimarière	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	02.40.31.11.73	gervais.jean-luc@wanadoo.fr
ÉLAN BELLE ÉPOQUE (groupe danses folkloriques)	M. Claude GARIOU	1 Le Violet	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	02.40.31.11.11	claudegariou@sfr.fr
STÉPHANOISE MUSIQUE (société musicale)	M. Guy BLANCHARD	11 Rue du Marais	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.06.46.11.07	gublanchard@wanadoo.fr
OGEC (Organisme de Gestion Enseignement Catholique)	M. Yohann GUIBERT	4 La Pierre Blanche	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.43.88.25.61	OGEC44270@gmail.com
APEL (Association de Parents d'Élèves de l'enseignement Libre)	Mme Angélique POTET	5 Le Tremble	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.15.94.95.91	apel44270@gmail.com
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	M. Benjamin BÉCHAUD	2A Les Fosses	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.78.96.30.22	benjamin.bechaud@orange.fr
STÉPHANOISE REMPLAÇANTE (remplacement des agriculteurs)	Mme Christiane BARRETEAU	16 Le Plessis	85710	La Garnache	06.16.73.26.44	christianebarreteau2@gmail.com
LES Z'AS TENDUS (troupe de théâtre)	Mme Carole ROCHER	16 bis Rue des Vallées	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.21.55.74.43	leszastendus@hotmail.com
LE MARTIN PÊCHEUR PHILIBERTIN (association de pêche)	M. Serge SAVARIAU	24 rue de l'Hôtel de Ville	44310	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	06.82.18.95.86	serge.savariau44@gmail.fr
1.2.3. STEMM (Fitness)	Mme Solange GENTET	2 Le Rocher	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.27.58.40.96	solange.gentet@orange.fr
S.E.B.C.(badminton)	M. Steve PETIT	23 rue des Vallées	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.60.05.80.16	sebc@gmx.com
LA LUNE A L'ENVERS (soutien aux enfants de Madagascar)	M. Michel MANACH	11 La Dimarière	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.98.13.96.97	lalunealenvers@gmail.com

Tarifs 2023 Salle des Vallées

UTILISATION	LOCATION SALLES	LOCATION + CUISINE
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE		
Réunions - Assemblées Générales - Animations - Spectacles	GRATUIT	76,00 €
Repas	GRATUIT	76,00 €
PARTICULIERS ET AUTRES...		
Salle des Vallées	296,00 €	
Petite salle des Vallées (25 personnes maxi)	153,00 €	
Préparation salle à partir de 15 h la veille sans réservation*	66,00 €	
Vin d'honneur	102,00 €	
Mariage	408,00 €	
Forfait 2 jours	520,00 €	
Rassemblement après événement divers	40,00 €	



Les salles utilisées doivent être nettoyées au terme de la location.

* selon la disponibilité de la salle 2 jours auparavant
- Chauffage 0,30 € / kWh

2 chèques de caution seront demandés au moment de la réservation :

- Caution matériel : 1 000 €
- Caution ménage : 150 €

l'Agenda 2023



JANVIER

- 08 Vœux de la maire
10 Repas des aînés

FÉVRIER

- 04 Sainte Barbe - Sapeurs Pompiers
12 Sainte Cécile - Société Musicale La Stéphanoise
25 Soirée entrecôtes - Chollière Paulx Mer Morte

MARS

- 04 Concert des élèves - Société Musicale La Stéphanoise
04 AG - UNC
11 Promotion de l'ouverture de la truite
au plan d'eau du Moulin - Martin Pêcheur Philibertin
17-18-19 Représentations théâtre - Les Z'As Tendus
24-25-26 Représentations théâtre - Les Z'As Tendus

AVRIL

- 08-09-10 35^{ème} anniversaire de l'échange de la Société Musicale
La Stéphanoise avec Les Enfants de Vertaizon

MAI

- 07 Commémoration 39-45

JUIN

- 02 AG - Société communale de chasse
07 AG - SEBC
17 Repas annuel - UNC
18 Kermesse de l'école Sainte-Marie - OGEC/APEL
24 Fête de la musique - Société Musicale La Stéphanoise
26 AG - 1.2.3 STEMM

JUILLET

- 01 Marche gourmande - Chollière Paulx Mer Morte
01 AG (à Paulx) - Chollière Paulx Mer Morte

SEPTEMBRE

- 02 Tournoi Mölkky - Chollière Paulx Mer Morte

OCTOBRE

- 21 Soirée tartiflette - Sapeurs-Pompiers

NOVEMBRE

- 04 Soirée langue de bœuf - Élan de la Belle Epoque
12 Commémoration 14-18
17 AG - Les Z'As Tendus
25 Pot-au-feu - Société Musicale La Stéphanoise

DÉCEMBRE

- 05 Souvenir AFN Conflit Algérien - UNC
08 Marché de Noël - APEL



Suivez l'actualité
de la commune sur
[https://www.facebook.com/
saintetiennedemermorte](https://www.facebook.com/saintetiennedemermorte)

